

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

Bonne année

PORTRAIT

Rencontre avec trois **ARTISANS**

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 12 FÉVRIER 2017

RIE III et FORTA
2 fois OUI

FREDERIC CLAUDE
FAVRE POTTIER
AU CONSEIL D'ETAT



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Votations fédérales du 12 février 2017 | |
| ■ FORTA: Pour des infrastructures routières performantes | 4-5 |
| ■ RIE III: Un compromis équilibré | 6-7 |
| ■ RIE III: une aubaine aussi pour les collectivités | 9 |
| Elections cantonales 2017 | |
| ■ Soutenez les membres du Conseil de l'UVAM | 11 |
| Membres | |
| ■ Le tour du monde de l'Ecole de Couture du Valais | 13 |
| Portrait | |
| ■ Portraits croisés de trois artisans | 14-19 |
| Formation | |
| ■ Apprentissage 4.0 | 20 |
| Reportage | |
| ■ Charte éthique vaudoise des marchés publics | 21-23 |
| ■ La Banque Cantonale du Valais fête ses 100 ans | 24-25 |
| CCT-SOR | |
| ■ Accords trouvés | 26 |
| ConstructionRomande | |
| ■ Le nouveau lobby sous toit | 26-29 |
| Economie | |
| ■ Le Rendez-vous économique valaisan | 31 |
| Regard | |
| ■ Et alors? Tu votes quoi en 2017? | 33 |
| Events | |
| ■ Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande | 35 |
| ■ Salon Passion-Nature | 36-37 |
| ■ Constitution du chapter BNI-Octodore | 39 |
| Le conseil juridique | |
| ■ Le phénomène du chômage saisonnier | 40-41 |
| Le conseil PME | |
| ■ Transformer votre entreprise individuelle en société anonyme? Une évidence! | 44-45 |



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

FORTA: Pour l'économie valaisanne



Par Jean-René Fournier

Président UVAM

reprise par la Confédération de quelque 400 kilomètres de routes cantonales.

Ce transfert de routes cantonales dans le réseau des routes nationales profite notamment au Valais, qui remettra à la Berne fédérale – si le peuple et les cantons en décident ainsi le 12 février prochain – la route du Grand-Saint-Bernard et la route Goppenstein-Gampel. Ces transferts de deux de nos principaux tronçons routiers allégeront non seulement la charge financière de notre canton, mais permettront également, à terme, d'importants travaux d'aménagement routiers, notamment le contournement de Liddes et divers élargissements de la chaussée à Sembrancher, Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre.

Le peuple et les cantons voteront dans une trentaine de jours sur le fonds routier FORTA, qui profite notamment au canton du Valais et à son économie. Il s'agira donc de voter et de faire voter OUI à cet important objet. Le 12 février prochain, le peuple et les cantons trancheront, après vingt ans de débats politiques, la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), inscrit dans la Constitution fédérale et de durée illimitée.

Le prix de ce paquet se limite à 4 centimes supplémentaires par litre d'essence ou de diesel, le solde du financement de FORTA étant assuré par des impôts déjà existants.

Derrière cette appellation fédérale se joue le financement et, partant, le développement sur des dizaines d'années de la colonne vertébrale du réseau routier suisse, à savoir le réseau des routes nationales.

Pour mémoire, ce réseau est constitué aujourd'hui de près de 1850 kilomètres de «voies de communication les plus importantes présentant un intérêt pour la Suisse en général» au sens de la législation fédérale. Il s'agit pour ce qui concerne directement le Valais de l'autoroute A9 Vallorbe-Lausanne-Monthey-Martigny-Sion-Sierre-Brigue, dont le tronçon Gampel-Brigue devrait enfin être achevé vers 2025.

Dans l'intérêt du Valais

L'enjeu consiste maintenant à, d'une part, élargir les tronçons surchargés du réseau des routes nationales et, d'autre part, à étendre ce dernier, au moyen de la

L'UVAM a bien joué son rôle

Certains objecteront que le paquet FORTA, qui permet notamment cette reprise par la Confédération de quelque 400 kilomètres de routes cantonales dans les régions périphériques

et de montagne, n'est pas gratuit. Mais tout élu du centre à la droite pourra répondre que le prix de ce paquet se limite à 4 centimes supplémentaires par litre d'essence ou de diesel, le solde du financement de FORTA étant assuré par des impôts déjà existants.

En ce sens, l'UVAM a bien joué son rôle en contribuant à la conclusion du compromis final dit «60/40», basé sur le transfert de 10% des recettes de la taxe de base sur les carburants au fonds FORTA, dans l'esprit de l'initiative populaire fédérale dite «vache à lait», rejetée le 5 juin dernier par le peuple et les cantons.

Au final, le fonds FORTA constitue un excellent compromis, qui profite aux régions périphériques en général et à l'économie valaisanne en particulier. Il s'agira donc de voter et de faire voter OUI à cet important objet le 12 février 2017. ■

Pour des infrastructures routières **PERFORMANTES**

UVAM

L'existence d'infrastructures de transport performantes est essentielle pour l'économie suisse. La charge de trafic des routes nationales et les exigences en matière d'infrastructures routières ont augmenté. Pour garantir le financement à long terme de l'aménagement et de l'entretien du réseau des routes nationales, le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA constitue un projet décisif.

Le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA n'offre pas seulement la base du financement futur de la route, il garantit également le financement des infrastructures du trafic d'agglomération.

Les transports ont connu par le passé une forte augmentation et il faut s'attendre à ce que le trafic sur route s'accroisse encore, en particulier sur les routes nationales. Exploitation, entretien et adaptations nécessitent désormais davantage de moyens financiers. Il faut en outre non seulement achever le réseau, mais encore financer l'accroissement de ses capacités.

Agir dans les agglomérations

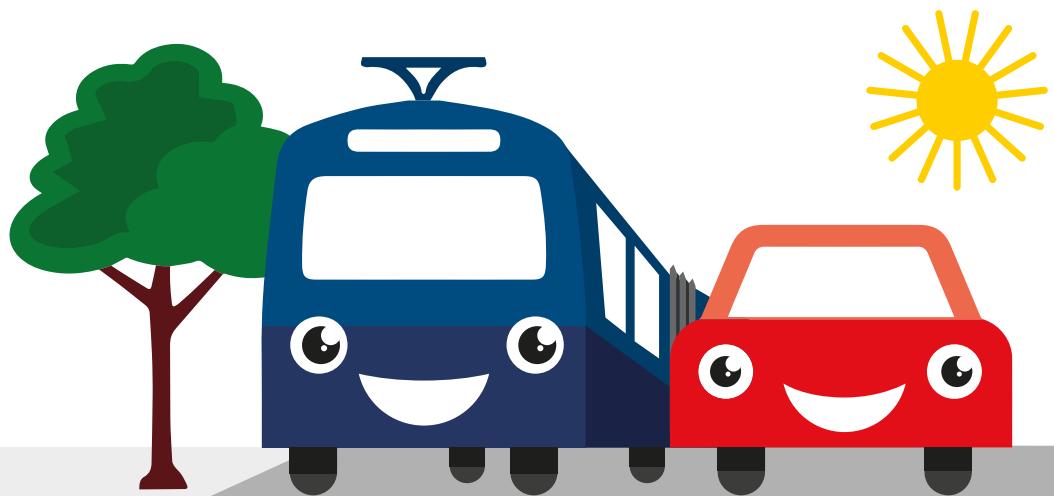
Les problèmes de circulation se concentrent d'abord dans le périmètre des agglomérations. C'est là qu'intervient la majeure partie des embouteillages, tant sur les routes nationales que sur le reste du réseau. C'est donc là qu'il est le plus urgent d'agir. Les tâches et dépenses liées à la circulation routière sont financées par des recettes à affectation obligatoire. Mais la perception de ces recettes touche à son terme. Le financement des routes nationales doit donc être réaménagé.

Eléments centraux du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

Le FORTA adopté par le Parlement doit permettre d'assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales aux projets relatifs aux transports dans les agglomérations. Il contient cinq éléments centraux :

- création d'un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA;
- comblement du déficit prévisible;
- élaboration du programme de développement stratégique PRODES;
- poursuite des projets d'agglomération;
- arrêté sur le réseau et reprise par la Confédération de quelque 400 km de routes cantonales.

Complémentaires, donc efficaces



www.forta-oui.ch

22 828 heures d'embouteillage, c'est trop !

Rien qu'en 2015, les citoyens ont passé 22 828 heures dans les bouchons, 6 % de plus qu'en 2014. Cette évolution ne découle pas d'accidents ou de travaux, mais d'abord d'une surcharge quotidienne du trafic sur le réseau des routes nationales et en nombreux points névralgiques dans les agglomérations. La situation est inacceptable et l'élimination des goulets d'étranglement urgente. La densité du trafic des routes nationales et les exigences en matière d'infrastructures routières ont augmenté. Exploitation, entretien et adaptations nécessitent désormais davantage de moyens financiers. Il faut en outre non seulement achever le réseau, mais encore financer l'accroissement des capacités des routes nationales.

Un plus pour toutes les régions

Toutes les régions profiteront du FORTA et des projets futurs. La suppression des goulets d'étranglement en Suisse romande et dans la région zurichoise est toutefois prioritaire. L'élargissement de l'autoroute entre Lausanne et Genève ainsi que le contournement de Morges pourront, grâce au FORTA, être réalisés dans des délais raisonnables. Par ailleurs, la Confédération reprend 400 kilomètres de routes cantonales, allégeant la charge des

cantons. Le FORTA profite aussi aux régions de montagne et aux régions périphériques – dont l'Arc jurassien, les cantons du Valais et de Fribourg. Villages et petites villes situés le long d'axes importants et souffrant de la densité du trafic en bénéficieront également. Les contributions routières versées aux cantons seront investies dans la protection des routes cantonales contre les risques naturels ainsi que dans la protection de l'environnement et du paysage.



Le FORTA permettra de financer à la fois les dépenses relatives aux routes nationales et les contributions fédérales aux projets d'agglomération, ce qui améliorera la fiabilité de la planification et de la réalisation ainsi que la transparence. Maintenir une infrastructure de transport performante exige bien sûr de conserver et d'achever le réseau, mais aussi de procéder à des accroissements de capacité ciblés: pour les routes nationales, ces derniers seront regroupés dans un programme de développement stratégique (PRODES) et mis en œuvre par étapes. A cela s'ajoutent l'arrêté sur le réseau ainsi que les compléments de réseau «contournement de Morges» et «autoroute du Glatttal», qui seront intégrés dans le réseau des routes nationales.

OUI au FORTA le 12 février 2017

Le FORTA n'offre pas seulement la base du financement futur de la route, il garantit également le financement des infrastructures du trafic d'agglomération. C'est la raison pour laquelle les organisations des transports publics sont elles aussi en faveur de ce nouveau plan de financement.

Le 12 février 2017, votons donc OUI au FORTA! ■



En bref

L'arrêté fédéral sur la création d'un Fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération:

- finance le renforcement du réseau suisse de transport, car les habitants et les entreprises de notre pays ont besoin d'infrastructures de transport de qualité;
- finance l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales (autoroutes), dont les limites de capacité sont désormais atteintes;
- profite aux régions périphériques et de montagne avec la reprise par la Confédération de quelque 400 km de routes cantonales existantes;
- contribue à ce que l'économie en général et les PME en particulier continuent de disposer d'infrastructures de transport renforçant leur compétitivité.

L'UVAM vous invite donc à accepter cet arrêté fédéral le 12 février prochain.

RIE III: Un COMPROMIS

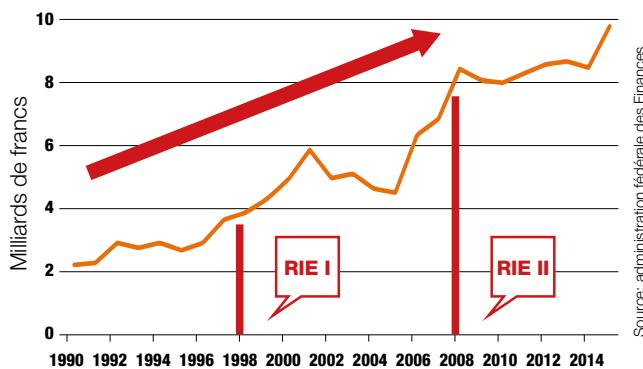
UVAM

Aujourd’hui, les cantons appliquent un régime fiscal spécial à quelque 24000 entreprises qui emploient plus de 150000 personnes et qui sont principalement actives à l’étranger. Une partie d’entre elles appartiennent à des groupes étrangers, mais de nombreuses sociétés sont suisses. Si elles ne représentent que 7% de l’ensemble des entreprises, elles rapportent à la Confédération presque la moitié de l’impôt fédéral direct sur le bénéfice, soit près de 5 milliards de francs par an, et un milliard supplémentaire pour les cantons et les communes.

La position des référendaires est incompréhensible. Ils ont toujours milité pour l’abolition des priviléges fiscaux. Avec leur référendum, ils mettent en danger des centaines de milliers d’emplois et des milliards de recettes fiscales.

Ces régimes spéciaux ne sont toutefois plus admis au niveau international. La Suisse s’est engagée à les abolir. En cas de rejet de la réforme, les entreprises actives à l’étranger depuis la Suisse devraient s’attendre à des sanctions et à des doubles impositions. Leur présence dans notre pays serait remise en question, d’autant que d’autres pays se feraienr un plaisir de les accueillir (Grande-Bretagne, Irlande, les états du Benelux, Hong Kong et Singapour). C’est précisément ce que la 3^e réforme de l’imposition des entreprises (RIE III) vise à éviter. Dans l’ensemble, ces entreprises paieront davantage d’impôts qu’aujourd’hui, mais la Suisse restera attractive.

Forte hausse des impôts versés par les entreprises
(impôt fédéral direct sur le bénéfice)



Des milliards de recettes fiscales sont en jeu

En plus de l’impôt sur le bénéfice, les entreprises à vocation internationale génèrent des milliards de recettes fiscales : notamment en s’acquittant d’autres taxes (sur le capital, sur les gains immobiliers, TVA), de cotisations aux assurances sociales, et sous la forme d’impôts payés par leur personnel. Sans la réforme fiscale, ces revenus seraient eux aussi menacés. Pour les collectivités, l’impact pourrait être dramatique. Soit les citoyens et les PME devraient boucher les trous, soit l’Etat devrait réduire sensiblement ses prestations.

La position des référendaires est incompréhensible. Ils ont toujours milité pour l’abolition des priviléges fiscaux. Avec leur référendum, ils mettent en danger des centaines de milliers d’emplois et des milliards de recettes fiscales. D’éminentes personnalités de gauche sont aussi favorables à la réforme. Les opposants ne proposent aucune alternative réaliste, alors qu’un refus plongerait les entreprises dans l’incertitude et menacerait les caisses publiques et l’emploi.

Les cantons disent OUI

Les régimes fiscaux spéciaux sont surtout pratiqués par les cantons. Ceux-ci auront tout intérêt à continuer de proposer une fiscalité attractive aux entreprises, de manière à s’assurer à l’avenir un niveau maximal de recettes fiscales pour fournir des prestations de qualité à la population. La RIE III met à leur disposition les outils nécessaires pour y parvenir. En cas d’échec, les cantons n’auront ni les instruments fiscaux prévus, ni l’aide financière de la Confédération. L’incertitude sera totale et le risque de pertes fiscales massif. Les directeurs des finances des cantons soutiennent sans réserve la RIE III.

FÉDÉRALISME PRÉSERVÉ | La RIE III permet à chaque canton de choisir les outils fiscaux les plus appropriés en fonction de sa structure économique et fiscale. C’est indispensable car un canton très industriel ne fait pas face aux mêmes défis qu’un canton orienté davantage services, ou à forte activité touristique ou agricole.

SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION | Les cantons recevront 1,1 milliard de francs chaque année pour adapter leur système fiscal et indemniser les communes. Ce montant ayant été intégré dans le budget fédéral, il ne provoquera pas de mesures d’économies supplémentaires.

Les précédentes réformes fiscales ont profité à la population

A chaque réforme fiscale, certains dénoncent des pertes fiscales massives. Les faits leur donnent tort. Depuis 1990, les recettes de l’impôt fédéral sur le bénéfice des entre-

équilibré

prises (IFD) ont plus que quadruplé. Et grâce à des conditions fiscales attractives, nos entreprises ont créé des dizaines de milliers d'emplois ces dernières décennies. Tout le monde en profite :

- communes, cantons et Confédération disposent de recettes fiscales importantes pour financer les prestations à la population;
- nos concitoyens ont accès à des emplois leur offrant de bonnes perspectives;
- les PME réalisent une part importante de leurs affaires grâce aux sociétés internationales basées en Suisse;
- nos assurances sociales sont financées.

Pour que la Suisse continue à figurer parmi les pays les plus innovants et prospères, elle doit rester attractive au plan fiscal en comparaison internationale, aussi bien pour les grandes que pour les petites entreprises. C'est ce que permet la RIE III.

La réforme fiscale favorise la compétitivité de toutes les entreprises

A l'avenir, les bénéfices réalisés à l'étranger par les entreprises internationales ne seront plus imposés de manière plus avantageuse que ceux réalisés en Suisse. Les cantons instaureront un taux unique d'imposition : toutes les entreprises, grandes ou petites, seront donc traitées sur un pied d'égalité. En règle général, le nouveau taux d'imposition – fixé de manière autonome par chaque canton – sera inférieur au taux actuel. En conséquence, les entreprises internationales paieront plus d'impôts avec la réforme, mais leur niveau d'imposition restera compétitif en comparaison internationale. Quant aux entreprises locales, elles verront leur facture s'alléger et disposeront de plus de ressources pour investir et engager du personnel. Ainsi, la RIE III assurera un niveau d'imposition compétitif pour l'ensemble de l'économie.

La Suisse est en avance sur bien d'autres pays dans l'adaptation de la fiscalité des entreprises. En prenant les devants, nous assurons la compétitivité de notre place économique au plan mondial.

La réforme est aussi décisive pour nos PME

La présence de sociétés au rayonnement international est indispensable à nos PME, qui leur fournissent des biens ou des services. De plus, grâce à la RIE III, nos PME bénéficieront elles aussi d'une imposition plus compétitive, en particulier dans les cantons qui abaisseront leur taux d'imposition, et introduiront des nouveaux instruments fiscaux visant à favoriser la recherche et développement. C'est pourquoi, les PME soutiennent la réforme.



Préserver nos emplois et booster notre innovation

La Suisse est une des économies les plus innovantes du monde. Or la moitié des dépenses privées de recherche et développement sont aujourd'hui réalisées par des entreprises qui ont un régime fiscal spécial. Pour que ces sociétés continuent d'investir dans notre pays et que d'autres activités innovantes s'y implantent, la réforme prévoit la possibilité de favoriser les revenus de brevets et de déduire plus généreusement les dépenses de recherche et développement. Ainsi, notre pays encouragera l'innovation et les emplois de demain. ■



En bref

La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III :

- garantit l'égalité de traitement fiscal entre PME et sociétés internationales. Elle empêche une détérioration massive de la fiscalité qui remettrait en cause la présence de sociétés actives internationalement;
- préserve l'emploi en Suisse. Les entreprises directement concernées par l'abolition des régimes fiscaux spéciaux emploient à elles seules 150 000 personnes. S'y ajoutent des milliers d'emplois qui en dépendent dans les PME;
- préserve le fédéralisme en offrant aux cantons une marge de manœuvre fiscale et financière pour mettre en place une stratégie adaptée à leur tissu économique et se focalise sur des mesures indispensables et équilibrées;
- prévoit un soutien financier de la Confédération aux cantons pour implémenter la réforme.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette loi le 12 février prochain.



ford.ch

LA GAMME FORD TRANSIT

HAUTES PERFORMANCES. BASSE CONSOMMATION.



Dès Fr. 10'190.-* Dès Fr. 12'990.-* Dès Fr. 17'090.-* Dès Fr. 18'290.-*

Maintenant avec 5 ans de
garantie Ford Protect.



* Offres valables uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce et auprès des concessionnaires Ford participants, jusqu'à révocation ou jusqu'au 31.12.2016. Nouveau moteur EcoBlue pour Transit Custom et Transit.

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

RIE III : une aubaine aussi pour les COLLECTIVITÉS

Par Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM



Pour se mettre en conformité avec les accords internationaux, la Suisse a l'obligation de réviser son système fiscal. En effet, ne pas adapter notre système fiscal, c'est se contraindre de faire un choix entre

Aucune de ces situations n'étant souhaitable, Gouvernement et Parlement ont travaillé à la mise sur pied d'une réforme de l'imposition des entreprises qui met à égalité les entreprises suisses et les entreprises étrangères. Pour demeurer compétitive et faire en sorte que la hausse que devront subir les entreprises étrangères (plus de 24000 entreprises et 150000 emplois) soit digeste pour ces dernières, notre place économique n'a d'autres choix que de revoir à la baisse la fiscalité des entreprises. Ce n'est, vous en conviendrez, pas la pire des nouvelles pour les entreprises indigènes qui bénéficieront donc de cette baisse.

La fiscalité suisse étant une fusée à trois étages, fédéral, cantonal et communal, chaque modification doit être adaptée aux trois étages de la fusée. Dans le projet de RIE III fédérale, latitude est laissée aux cantons de revoir leur fiscalité en fonction de la structure de leur économie et de l'état de leurs finances. C'est là une étape supplé-

mentaire qu'a, par exemple, franchie l'Etat de Vaud en votation populaire avec un large plébiscite du peuple.

Et le Valais dans tout ça...

En Valais, le projet de révision qu'a présenté notre grand argentier, le Conseiller d'Etat Maurice Tornay semble aller dans la bonne direction avec notamment, et c'est une excellente nouvelle pour la compétitivité de la place économique valaisanne, la suppression de l'anachronique impôt sur l'outil de production. Certes, ce projet prévoit des baisses de recettes fiscales de 60 millions pour les cantons et un montant similaire pour les communes. Un ETS2 bis (examen des tâches et structures), qui pourrait aussi inspirer quelques communes, devra donc être entrepris afin de réaliser des économies sur les frais de fonctionnement. Le Grand Conseil se penchera au printemps prochain sur la question. Pour l'heure, il est impératif que le peuple suisse accepte la RIE III afin qu'ensuite, à leur tour, la très grande majorité des cantons puissent proposer à leur législatif respectif, leur proposition cantonale de révision de la fiscalité. Si tout se passe comme prévu, la nouvelle législation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

A ceux qui craignent de significatives diminutions des recettes fiscales, le graphique présenté dans les pages ci-avant démontre clairement qu'une baisse de la fiscalité est, déjà à court terme, un vecteur de croissance générant des marges supérieures pour les entreprises et des rentrées fiscales finalement supérieures. Si trop d'impôt tue l'impôt, le moins d'impôt génère l'impôt. Un oui donc convaincu à la RIE III. ■

**Si trop d'impôt tue l'impôt, le moins d'impôt génère l'impôt.
Un oui donc convaincu à la RIE III.**

la peste et le choléra. La peste étant la fuite des entreprises étrangères bénéficiant de régimes fiscaux spéciaux en raison de trop importantes hausses d'impôts et le choléra étant pour notre pays une mise à ban des marchés internationaux pour ne plus répondre aux accords internationaux en la matière.

LA 3^E RÉFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES RIE III

Rencontre avec le Conseiller fédéral Ueli Maurer et le Conseiller d'Etat Maurice Tornay

Mardi 24 janvier 2017, 18 h 30 – 20 h 30
Aula FXB, HES-SO, Sion

Inscription pour le 17 janvier 2017 à contact@cci-valais.ch

**EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE**



ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

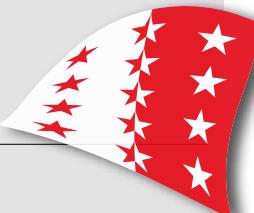
Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

Elections au Grand Conseil

SOUTENEZ-LES !

UVAM



GRAND CONSEIL

Disposer de personnalités de nos milieux à même de défendre au mieux les intérêts des chefs d'entreprise au Parlement cantonal est essentiel pour une organisation telle que l'Union valaisanne des arts et métiers. Nous avons la chance de disposer de nombreux et nombreuses candidats(-es) issus(-es) de nos milieux. Nous vous demandons chaleureusement de les soutenir toutes et tous, et en particulier les six membres de notre Conseil.



CONSEIL D'ETAT

Pour l'élection au Conseil d'Etat, nous vous invitons à apporter votre soutien aux candidats qui défendent les valeurs bourgeoises et le principe d'une économie forte profitant à tous les habitants de notre canton. ■



MARCEL DELASOIE
Secrétaire général de l'UVAM
Député
District de Martigny



SERGE MÉTRAILLER
Membre du comité directeur et du conseil de l'UVAM, directeur de l'AVE
Député - District de Sion



ANDRÉ RODUIT
Membre du conseil de l'UVAM
Président de Gastrovalais
Candidat député
District de Martigny



VINCENT RIESEN
Membre du conseil de l'UVAM
Directeur de la CVCI
Candidat député
District de Sion



PHILIPPE GERMANIER
Membre du conseil de l'UVAM
Membre du comité de Physiovalais
Député-suppléant
District de Sion



PHILOMÈNE ZUFFEREY
Membre du conseil de l'UVAM
Présidente section Valais Romand de Coiffure Suisse
Candidate députée-suppléante
District de Sierre



CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION

G.VISUEL
Enseignes & ImpresSion

Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch

Gessler
1859

plus de **155 ANS** d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch

Le TOUR DU MONDE de l'Ecole de Couture du Valais

Par Gabriela Schnyder

Présidente de l'Association valaisanne des créatrices de vêtements



En décembre 2015, l'entreprise italienne «Manifatura di Domodossola SPA» a lancé la 2^e édition du concours international «INTRECCINCANTIERE» rassemblant des talents de l'univers de la mode en provenance du monde entier. Parmi des apprentis créateurs

Les créations de ces jeunes artistes voyagent depuis à travers le monde et ont été exposées dans les plus grandes foires.

de diverses écoles de design de Milan, Venise, Londres et Tokyo, 15 artistes de l'Ecole de Couture du Valais se sont présentés en individuel ou en groupe. Le challenge consis-

tait à confectionner une pièce d'exception à l'aide de cuir tressé, matériel produit par la firme italienne, leader international incontestable dans ce créneau.

Une cinquantaine de pièces ont été présentées par différentes écoles en février lors de l'exposition Lineapelle de Milan et c'est avec beaucoup de fierté que l'Ecole de Couture du Valais a pu être accéder à la plus haute marche du podium grâce au travail exceptionnel de Deborah Hermann et, après une concurrente tokyoïte, de Mégane Noppen qui occupa le 3^e rang à égalité avec une Londonienne et deux Italiennes. Les deux artistes valaisannes ont conféré une place de choix à l'Ecole de Couture du Valais dans le milieu international.

Depuis les créations de ces jeunes artistes voyagent à travers le monde et ont été exposées dans les plus grandes foires telles que Première Vision Paris, Lineappelle à Milan et New York, Japan Shop à Tokyo et encore MM&T à Hong Kong, vitrines de choix pour l'école de la Cité du Soleil qui promet un bel avenir à ses brillants apprentis. ■



A gauche, Deborah Hermann (1^{re}) pose en compagnie de Mégane Noppen (3^e), exhibant fièrement leur trophée.



Portraits croisés de trois ARTISANS

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

1

PORTRAIT DE DAVID L'INSTANT CHOCOLAT

Le chocolat comme passion

L'artisan David Pasquiet nous parle de ses créations et de l'importance des Fêtes de fin d'année. «Les Fêtes de fin d'année, comme Pâques, c'est un peu la folie, mais la folie de la création, des goûts et des accords surprenants, on adore ça», sourit David Pasquiet lorsqu'on lui demande ce qui représente les Fêtes pour son entreprise.

Avec les années, nous avons mieux appris comment faire et je dois dire que j'adore vraiment toute cette période de fin d'année qui commence pour nous souvent en septembre déjà.

«En terme de chiffre d'affaires, Noël, c'est énorme. On ne peut pas rater cette période. Offrir du chocolat à Noël reste encore un des cadeaux les plus offerts et c'est tant mieux pour nous», poursuit-il très décontracté malgré les



semaines qui s'annoncent intenses, au moins aussi fortes que le pourcentage de chocolat noir dans certaines de ses créations.

Le jour de notre visite à Crans-Montana, ça sent bon le chocolat. Noir, blanc, au lait. Dans les laboratoires de Crans-Montana, à la veille des Fêtes, c'est un peu l'effervescence. La petite équipe, 14 collaborateurs en tout, sait ce qu'elle doit faire. Il n'y a pas de stress, juste beaucoup de travail et David est à la manœuvre. Il donne des conseils, choisit, montre ce qu'il souhaite et ses collaborateurs s'exécutent avec envie. Pas d'éclats de voix, juste des éclats de fèves tonka et beaucoup de bonne humeur et de sourires. «J'ai la chance de pouvoir compter sur une super équipe. Nous créons tout ici, pas de moules industriels. Chaque année, chaque fois, on essaie de trouver ensemble de nouvelles idées, de nouvelles créations dans les formes mais aussi dans les différents mariages gustatifs que nous proposons. Par exemple, cette année, c'est une variation autour du pingouin. Nous avons créé la pièce en argile, puis les moules, puis nous faisons tout le travail de finition. La grande chance par rapport au pain et à la viande, c'est que nous pouvons anticiper un peu les commandes et tout préparer à l'avance. Nous avons ensuite un labyrinthe de





David et Virginie Pasquiet

chambres froides réparties dans plusieurs endroits pour tout stocker et ainsi approvisionner nos 3 boutiques tous les jours. Le seul gros souci, c'est d'anticiper les envies des clients et si possible de ne pas trop se tromper sur les quantités produites. Mais, avec les années, nous avons mieux appris comment faire et je dois dire que j'adore vraiment toute cette période de fin d'année qui commence pour nous souvent en septembre déjà».

David Pasquiet n'est pas tombé dans la marmite du chocolat lorsqu'il était enfant. Il a ouvert son commerce il y a 11 ans. «En fait, je viens de l'univers de la cuisine», explique-t-il. Et le chocolat, donc, c'est un peu le hasard de la vie. «On a repris un commerce de nougat durant une année ici à Crans-Montana, mais on s'ennuyait un peu avec cette matière. Le chocolat, c'est vivant. Nous avons donc, très rapidement, décidé avec ma femme, Virginie, de passer au chocolat». Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela a plutôt bien marché. David remporte le titre de champion suisse en 2013, puis la même année il termine 10^e aux championnats du monde. Aujourd'hui, la petite équipe gère trois points de vente, à Crans-Montana, à Sion depuis 2008 et à Vevey depuis novembre 2016.

Cet autodidacte de génie fonctionne à la passion, à l'envie de toujours pousser plus loin l'art des saveurs. Avec son épouse Virginie, ils se complètent formidablement bien à la tête d'une entreprise qui fait du goût un art et du chocolat un plaisir absolu. A tester rapidement pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu la chance de le faire. ■





Ludovic Chappuis
directeur de la boucherie
Del Genio Artisans
Bouchers

2

► PORTRAIT DEL GENIO ARTISANS BOUCHERS

La passion de la viande

Ludovic Chappuis a repris la direction de la fameuse boucherie Del Genio Artisans Bouchers à Vissigen. Histoire d'un homme qui a la bonne chère dans le sang et le travail en équipe comme valeurs.

**Tout seul à la barre, je ne peux rien faire.
L'union fait la force, surtout entre Noël et Nouvel An,
lorsqu'il faut honorer des milliers de commandes.
Et c'est là que la passion du travail bien fait peut faire la différence.**

Milieu de matinée, dans les laboratoires de l'entreprise Del Genio Artisans Bouchers, ça bosse fort. Un peu comme tous les jours d'ailleurs, tellement la réputation de la boucherie créée il y a 35 ans n'est plus à faire. Ça bosse dur donc, pour mettre la dernière touche aux commandes du jour, soigner les détails du fameux tartare connu loin à la ronde ou préparer d'autres délices carnés qui font la joie d'une clientèle fidèle et conquise par la qualité des produits mais aussi du service. Partout règne une certaine bonne humeur, les sourires sont là, même en coulisses, les bonjours aussi. Belle et bonne ambiance.

«C'est vrai que nous avons de la chance», indique plein de gentillesse, Ludovic Chappuis, directeur de Del Genio Artisans Bouchers. Les fondateurs Giovanni et Marie Louise sont toujours là et ont passé la main à Antoine (magasin et vente), Sylvie (administration) et Michael Perna (production), et c'est donc une nouvelle direction (nouvelle société anonyme) qui a été mise en place il y a 3 ans pour être encore meilleur. Nouvelle image, nouveau nom qui insiste encore plus sur le côté artisan et nouvelle charte graphique.

«Nous avons des clients heureux et surtout une petite équipe de 18 personnes hyper motivées et fidèles aussi. Une de nos forces, c'est la mixité homme-femme, mais surtout la mixité des âges et des origines qui nous permet d'avoir un team très flexible qui a envie de se surpasser tous les jours. C'est évidemment important pour toute l'an-





née mais essentiellement pour passer le rush des Fêtes de fin d'année qui est pour nous, comme pour Nicolas Taillens et David Pasquiet, un peu la folie pour dire la vérité. Tout seul à la barre, je ne peux rien faire. L'union fait la force, surtout entre Noël et Nouvel An, lorsqu'il faut honorer des milliers de commandes. Et c'est là que la passion du travail bien fait peut faire la différence. Chez nous, c'est clairement le temps que l'on laisse à la viande pour bien rassir. Le choix des animaux aussi. Nous ne travaillons qu'avec des génisses suisses des cantons de Berne et du Valais. Pour les intimes, ce que nous recherchons, c'est le C4, une catégorie de viande marbrée, persillée, grasse juste ce qu'il faut», commente les yeux pétillants, Ludovic. «Cette qualité nous essayons de l'avoir toute l'année alors c'est vrai que sur la fin de l'année, nous devons bien anticiper les choses pour passer les bonnes commandes au bon moment. Et, là-aussi, nous pouvons compter sur des partenaires hyper fidèles avec lesquels nous travaillons toute l'année et qui sont prêts, comme nous, à tout donner pendant 10 jours pour que les Fêtes soient belles et les clients satisfaits». Et puis pour les Fêtes, il y a bien sûr les commandes spéciales. Volailles, dindes farcies, chapons qui reprennent un peu du poil de la bête et reviennent donc un peu à la mode. «Mais l'essentiel, ce sont surtout des commandes pour 10-15 personnes, des fêtes de famille. Je crois que pendant 10 jours, nous devons nourrir des milliers de personnes dans le Valais central», conclut avec un large sourire Ludovic Chappuis. ■



Deux cris du cœur

LES PRIX

«Nous ne sommes pas forcément plus chers que les grandes surfaces à qualité égale, c'est-à-dire avec de la viande bien rassie. Sur certains segments, on ne cherche même plus à lutter, c'est impossible, mais après, le consommateur choisit de nous faire confiance ou pas. A nous de lui donner envie et de lui faire plaisir, tous les jours.»

LA FORMATION

«Même si le meilleur maçon d'Europe est valaisan, j'ai envie de tirer la sonnette d'alarme concernant la filière d'apprentissage. C'est une immense force de la Suisse et je ne suis plus du tout sûr que tout le monde s'en souvienne, tellement il devient compliqué de trouver de bons apprentis dans nos métiers de bouche. Ce sont des métiers innovants, créatifs, qui méritent mieux que le sort qu'on leur réserve la plupart du temps.»



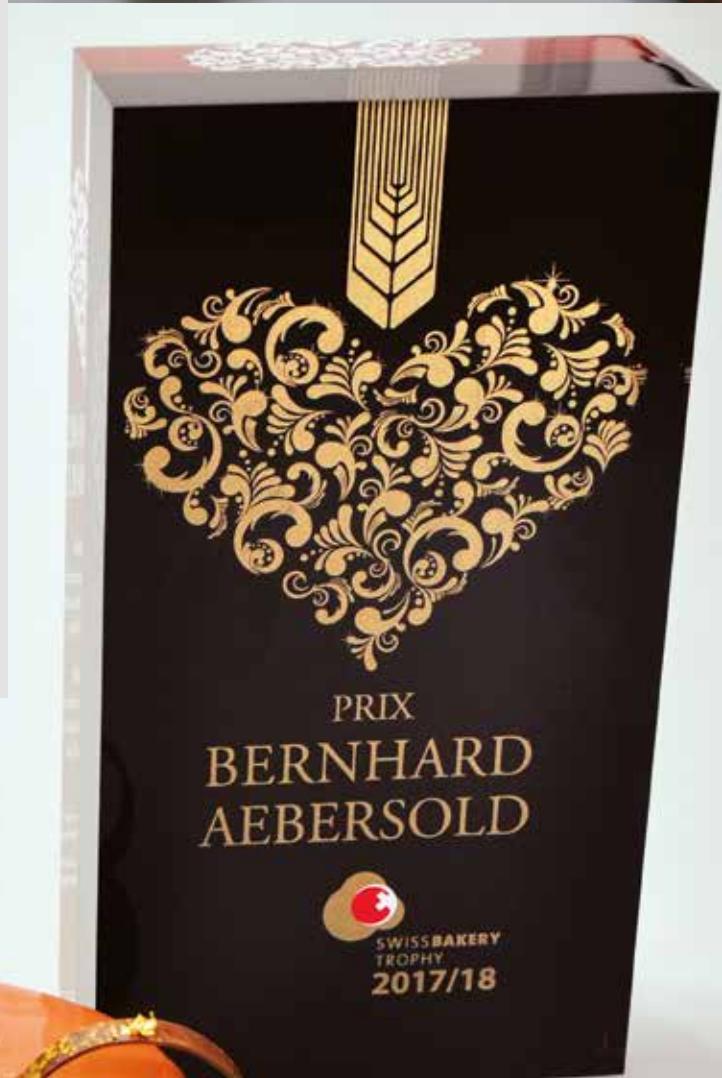


El Conquistador

Voilà un gâteau qui porte bien son nom. Imaginé par Myriam Isoz, ce dessert a été primé lors des derniers Swiss Bakery Trophy, sorte d'oscars de la boulangerie-pâtisserie helvétique. Myriam Isoz a remporté le prix de la créativité «Bernhard Aebersold» pour «El Conquistador». Il s'agit d'un mélange de fèves tonka du Brésil, de noix de pécan torréfiées des Etats-Unis, de chocolat au lait de Grenade et de fèves de cacao du Venezuela. Un délice très international qui décroche l'or.

Taillens ramène 8 médailles des Olympiades de la Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie artisanale à Bulle. Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2016, dans le cadre du Salon des Goûts et Terroirs, 1400 produits, venant de tous les cantons suisses, ont été expertisés par 3 jurys professionnels et 2 jurys consommateurs. Taillens s'est illustré en ramenant:

- 3 médailles d'or avec «El Conquistador», «Addict» et «Pain du Loïc»
- 3 médailles d'argent pour sa baguette aux céréales au levain chef, ses gourmandises «Arolla» et «Ambre»
- 2 médailles de bronze pour son «Croustillant» et son «Absolumenth»



Nicolas et Sylvie Taillens

*Baguette aux céréales
au levain chef, médaille
d'argent au Swiss Bakery
Trophy (SBT) 2016*

3

PORTRAIT NICOLAS TAILLENS

Le pain comme passion

Nicolas Taillens est à la tête d'une belle entreprise familiale avec sa sœur et son beau-frère. L'entreprise Taillens existe à Crans-Montana depuis 1943. D'abord active dans la boulangerie-pâtisserie-confiserie, elle est aujourd'hui également présente dans la restauration et le service traiteur. Actuellement, la petite PME est devenue grande puisque 82 personnes y travaillent à l'année. Taillens, c'est 5 magasins dont 3 avec tea-room et un restaurant, le Farinet, qui sert aussi de rampe de lancement pour un service traiteur et la possibilité d'avoir un chef à domicile, service qui prend chaque année plus d'importance.

Pour Taillens, comme pour beaucoup d'artisans, la période des Fêtes de fin d'année représente évidemment une très grande part du chiffre d'affaires.

«Pour nous, c'est très important de pouvoir compter sur une équipe fidèle et compétente qui travaille à l'année et pas seulement lorsque la station est pleine. C'est pourquoi, lorsque Crans-Montana est remplie, nous ne comptons pas trop nos heures que nous compensons lorsque c'est plus calme. Tout le monde est d'accord de jouer le jeu, c'est évidemment une de nos grandes forces notamment durant les Fêtes où c'est un peu la folie pour honorer toutes les commandes de dernière minute. Et pour corser le tout, contrairement au chocolat, mais comme pour les bouchers, nous travaillons avec des produits frais qui doivent être confectionnés à la dernière minute ce qui implique donc parfois des nuits, disons, relativement courtes. En clair, nous travaillons le plus lorsque tout le

monde s'amuse, mais c'est comme ça, c'est notre métier, nous connaissons les règles du jeu et je dois dire que nous les acceptons très volontiers. C'est un métier génial et très créatif, mais il faut être hyper flexible pour satisfaire tous nos clients. Le plus gros défi c'est que tous nos produits doivent être frais du jour, ça change tout par rapport à d'autres métiers. Il faut anticiper, ne pas se tromper dans les commandes, les quantités, la qualité des produits», indique Nicolas Taillens qui a repris l'entreprise avec sa sœur et son beau-frère, il y a quelques années.

La bûche traditionnelle se vend évidemment toujours, mais elle a moins de succès qu'à l'époque. «La bûche moka toute seule, ça ne suffit plus. C'est pourquoi nous développons chaque année, pour les Fêtes, une ligne de desserts. Les bases de la recette restent les mêmes, mais après, on innove, on crée, on se fait plaisir en testant toute une série de nouvelles choses. Tous les desserts sont créés par une équipe de passionnés. Nous leur donnons parfois carte blanche pour qu'ils se fassent plaisir et les clients aussi». Et ça marche plutôt bien puisque les clients en redemandent et les distinctions se succèdent chaque année au niveau national, comme cette année avec un nouveau dessert, El Conquistador (cf. encadré).

Pour Taillens, comme pour beaucoup d'artisans, la période des Fêtes de fin d'année représente évidemment une très grande part du chiffre d'affaires. «C'est sûr que lorsqu'il y a 50000 personnes en station, les affaires marchent bien. Mais elles marchent aussi très bien lors des vacances de février, à Pâques, l'été durant l'Omega European Master. Nous avons également développé nos affaires pour diversifier au maximum nos activités et ainsi éviter d'être trop dépendants de certaines fortes périodes qui sont passionnantes, mais aussi un peu dangereuses si l'on souhaite bien travailler toute l'année», conclut Nicolas Taillens. ■



Apprentissage 4.0 ...

Par Claude Pottier

Chef du Service de la formation professionnelle



La quatrième révolution industrielle, celle plus communément appelée «la révolution 4.0», s'apprête à modifier fondamentalement les chaînes de valeur ainsi que la façon dont les entreprises coopéreront et se profiteront au profit de leurs clients.

La révolution 4.0 de la formation professionnelle suisse se fera, à ne pas en douter, en étroite collaboration avec les entreprises formatrices, les associations et milieux professionnels concernés.

De nouveaux modèles d'affaires et de collaboration verront le jour. L'interconnectivité, la digitalisation et la robotisation, modifieront irrémédiablement et en profondeur les rapports de travail, avec, d'une part, la disparition, sans doute rapide, de certaines professions ou activités et, d'autre part, la création, probablement moins célèbre, de nouveaux métiers techniques et technologiques à haute valeur ajoutée.

Cette «destruction créatrice», comme la décrivait déjà Schumpeter dans les années 40, doit pouvoir être anticipée et en partie maîtrisée, si l'on veut éviter que de nombreux travailleurs perdent leur emploi et ne parviennent pas à en retrouver de nouveaux en fonction des compétences acquises et accumulées au fil des ans.

De nombreuses questions

Au cours des prochains mois et années, de nombreuses modifications liées à la révolution 4.0 toucheront et influenceront également l'apprentissage. La révision quinquennale des plans de formation au niveau fédéral est-elle suffisante pour anticiper et mettre à jour les

changements fondamentaux intervenant dans bon nombre de professions ? Comment maintenir notre capacité d'innovation, qui fait depuis des décennies le succès de la Suisse, tout en garantissant une transition harmonieuse et contrôlée des nouvelles formes d'apprentissage ? Ne doit-on pas s'appuyer sur d'autres situations et expériences vécues par le passé où de nouveaux défis ont pu être relevés sans causer trop de dégâts collatéraux, en terme social et économique ?

La formation professionnelle de base, doit-elle redevenir plus généraliste qu'elle ne l'est aujourd'hui et développer avant tout chez les apprentis des capacités de résilience et d'adaptabilité, plutôt que des connaissances techniques spécifiques plus poussées ? Les nombreux apprentissages différents et très spécialisés qui se sont multipliés au cours des dernières années, produisant des «technologues» et autres «spécialistes» après trois ou quatre années de formation, ne doivent-ils pas être repensés et redéfinis au profit d'une formation plus large et mieux adaptée à relever les défis futurs ?

Cette voie de formation, l'apprentissage dual, que le monde entier nous envie et qui a su s'adapter aux constantes mutations et exigences de l'économie et de l'industrie valaisanne doit clairement se positionner par rapport à la révolution 4.0 et redéfinir ses visées et objectifs.

Faut-il continuer à proposer des formations de «technologue en dispositifs médicaux», de «spécialiste en restauration de système», de «technologue en assainissement» ou de «constructeur d'éléments en béton préfabriqués» ? Ne serait-il pas plus opportun et idoine de repenser et d'offrir de nouvelles formations généralistes et parallèlement miser sur la formation continue et le perfectionnement professionnel tout au long de la vie ?

L'avenir

Les nouveaux défis de la formation professionnelle sont nombreux et variés. Il faut, tout à la fois, promouvoir et faire éclore les jeunes talents qui auront la chance et l'occasion de participer, comme l'a brillamment fait Bruno Pravato (Champion d'Europe des maçons à Göteborg) à des championnats nationaux et internationaux des apprentissages. Mais il est également nécessaire et juste de se soucier des plus faibles, des jeunes qui, au sortir de l'école obligatoire éprouvent plus de difficultés. Il est essentiel de pouvoir leur offrir une formation garantissant l'accès au marché du travail et une possibilité de se réaliser tant d'un point de vue personnel que professionnel et social.

L'apprentissage est-il prêt et préparé à affronter la révolution 4.0 et à proposer à l'économie et à l'industrie valaisannes les qualifications et compétences nécessaires à son développement et à sa croissance ?

De nombreux domaines d'activité, que ce soit dans l'artisanat, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, dans la santé et le social ou les transports, vont certes rapidement évoluer, se transformer et vont devoir assimiler les nouvelles tendances et technologies. Aussi, plutôt que de voir cette évolution comme un risque majeur pour notre économie, il est de notre devoir et responsabilité de la transformer en chance et opportunité pour réinventer et repositionner notre système suisse de formation professionnelle, qui a, sans aucun doute, encore de très belles années devant lui.

La révolution 4.0 de la formation professionnelle suisse se fera, à ne pas en douter, en étroite collaboration avec les entreprises formatrices, les associations et milieux professionnels concernés et tous les acteurs de ce magnifique système de formation dont nous disposons et qui fait la richesse de notre économie depuis plus d'un siècle. ■

Lutte contre le travail au noir

Le canton de Vaud joue un rôle de **PIONNIER** et montre la voie

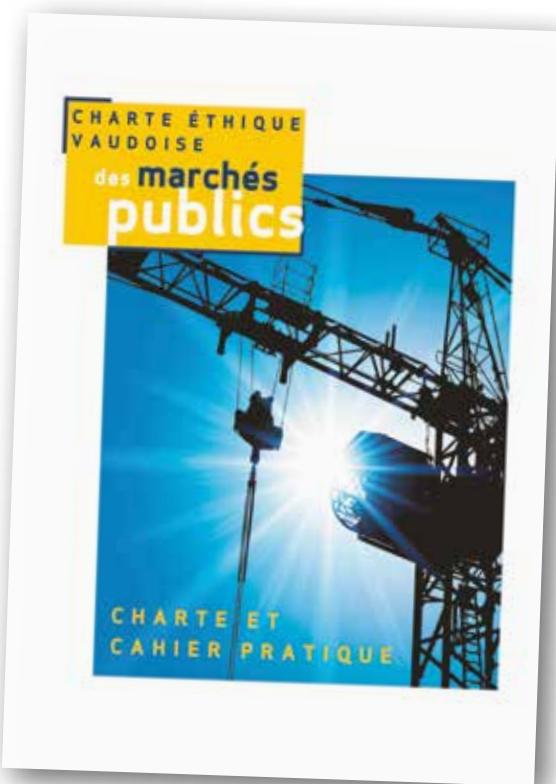
Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Tous les partenaires ont signé en août dernier une charte éthique vaudoise des marchés publics. Une véritable percée pour lutter contre le travail au noir. «Nous nous battons pour la survie de notre économie, pour régler un problème sérieux qui ronge nos entreprises depuis des années. Si on ne fait rien pour lutter contre le

Pour pouvoir participer à un marché public, une entreprise doit prouver avec des originaux que le paiement de ses charges sociales est à jour.

travail au noir, cela signifie que nous sommes d'accord d'abandonner des places de travail qui font vivre des milliers de personnes. Notre rôle ce n'est pas de fermer les yeux, mais de trouver des solutions réalistes pour répondre aux préoccupations des Suisses. Nous demandons simplement que l'égalité de traitement soit respectée ainsi que les conditions normales de travail et de vie. Rien d'autre», lance Georges Zünd, directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE).





De quoi s'agit-il?

Le 23 août 2016, au Musée Olympique de Lausanne, tous les acteurs actifs dans le canton de Vaud et concernés par la lutte contre le travail au noir ont signé la Charte éthique vaudoise des marchés publics. Et lorsque l'on dit tous les acteurs, c'est vraiment le cas. Canton, associations des communes vaudoises, mandataires commerciaux, entreprises générales, architectes, FVE et syndicat réunis symboliquement au bord du lac, à Ouchy, pour signer un document qui pourrait jouer ces prochains mois un véritable rôle de pionnier en Suisse, en montrant une voie pour sortir de la spirale négative du travail au noir. «C'est une réflexion de longue haleine», indique Georges Zünd.

Que les choses soient claires, nous acceptons la concurrence, notamment sur les prix, mais pas le dumping. Nous souhaitons simplement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les acteurs du secteur.

«L'idée est née en 2015 lors d'un Forum organisé par le journal Bâtir avec plus de 300 participants. La problématique des marchés publics, et donc du travail au noir, a été abordée et nous nous sommes rendus compte qu'il était temps de travailler pour trouver une solution ensemble et pas seulement contre les autres». Une étincelle jaillit ce jour-là. Elle donne naissance à une volonté commune de trouver un terrain d'entente commun. Des groupes de travail sont créés. De nombreuses séances ont lieu et aboutissent donc à la signature le 23 août dernier de la charte par tous les partenaires. «Cette charte éthique ne

va pas régler tous les problèmes de la branche comme une baguette magique. Il faudra encore l'appliquer, mais au moins elle a le mérite d'exister et d'ancrer dans un texte signé une notion de fair-play. Ce ne fut pas un exercice facile, mais nous avons tous joué le jeu en mettant un peu d'eau dans notre vin pour aboutir à un consensus qui tient bien la route», poursuit, le directeur de la FVE.

Quels sont les points clés?

1. Le prix ne doit pas être l'unique critère

Tous ceux qui ont un jour eu la chance de participer à un marché public le savent, très souvent, c'est le critère de prix qui l'emporte. Donc le moins cher rafle la mise. La charte revient sur cet aspect fondamental de la procédure, en reformulant le texte de loi afin de mettre en exergue que l'adjudication revient au soumissionnaire qui présente l'offre avec le meilleur rapport qualité/prix. Par conséquent, la pondération du prix doit être raisonnable. «Sinon, c'est aberrant. Le prix ne peut et ne doit pas tout faire. Pourquoi par exemple, ne pas écarter systématiquement l'offre la plus chère et la moins chère et donc prendre en compte l'offre classée en 2e position. C'est bien sûr un élément très important notamment pour des collectivités publiques qui se doivent de gérer au mieux l'argent des contribuables, mais le prix ne peut pas être un critère unique. A cet effet, nous recommandons d'utili-

ser le Guide romand sur les marchés publics, qui demeure la référence incontournable pour réussir ces procédures. A chacun de fixer les règles qu'il pense être importantes, pourvu que tout cela reste simple à comprendre et surtout à appliquer. Notre objectif n'a jamais été de compliquer les choses, mais de les rendre les plus simples et efficaces possible. Nous avons donc abordé une série de critères qui devraient être respectés».

2. Le paiement des charges sociales

Sur ce point, la charte est limpide. Pour pouvoir participer à un marché public, une entreprise doit prouver avec des originaux que le paiement de ses charges sociales est à jour. «C'est un peu comme le permis de chasse.

Le chasseur doit prouver toute une série de choses avant d'obtenir son sésame. Pourquoi en serait-il autrement dans notre secteur», commente Georges Zünd.

3. Le paiement des impôts à jour

Même topo pour le paiement des impôts qui doit être à jour pour pouvoir accéder aux marchés publics. «Si aucune règle n'est fixée, l'égalité de traitement n'est plus garantie. Si les règles du jeu ne sont pas respectées par tous les soumissionnaires, le système dysfonctionne et les entreprises en place sont les premières touchées. Il ne suffit pas de le dire pour que cela change, il faut faire quelque chose. La Charte est un moyen efficace pour mettre de l'ordre».

4. L'interdiction de la sous-traitance

Il s'agit là aussi d'un point particulièrement important. Pour éviter les dérives, plusieurs points ont été proposés. Par exemple, que le soumissionnaire oblige, par contrat, ses sous-traitants à respecter les conditions de participation au marché exigées par l'adjudicateur ou par la législation et les contrôle à cet effet. Autre bonne pratique à mettre en place; que le soumissionnaire s'engage à répondre solidairement des salaires nets dus par le sous-traitant à l'égard de ses employés, en cas de non-paiement par ce dernier. Et encore que la sous-traitance soit limitée à un seul niveau.

Un exemple à suivre

C'est la culture du consensus et la volonté commune de trouver une solution qui ont abouti à la signature de la Charte éthique vaudoise des marchés publics. Le point crucial qui a mis le feu aux poudres, c'est bien évidemment l'ampleur du travail au noir en Suisse, évalué par une étude de 2012 à plus de 42 milliards de francs. «Cet

argent est perdu pour les entreprises suisses, pour les collectivités publiques suisses, pour les travailleurs suisses. C'est un cancer qui ronge notre économie traditionnelle. Notre engagement pour résoudre ce problème que nous prenons très au sérieux est fort et novateur. On ne peut pas laisser traiter les travailleurs détachés de manière inhumaine. Il est de notre responsabilité de tout faire pour que cela change. C'est donc le moment que le canton de Vaud a choisi pour lutter contre ce fléau en espérant que notre Charte éthique inspire les autres cantons romands», poursuit Georges Zünd, directeur de la FVE.

Il ne suffit pas de le dire pour que cela change, il faut faire quelque chose. La Charte est un moyen efficace pour mettre de l'ordre.

Le dernier aspect à mettre en exergue est bien sûr l'aspect éducation, information, conseil. Pour corriger le problème et faire accepter les mêmes règles par tous les acteurs, il faut bien évidemment se mettre d'accord sur les éléments importants. «Que les choses soient claires, nous acceptons la concurrence, notamment sur les prix, mais pas le dumping. Nous souhaitons simplement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les acteurs du secteur. C'est ce que nous espérons mettre en place avec cette Charte éthique vaudoise des marchés publics», conclut Georges Zünd. ■



Georges Zünd,
directeur de la FVE

2017 La Banque Ca fête ses 100 A

Par Albert Gaspoz

Directeur adjoint BCVs



100 ans aux côtés des Valaisans

Le 2 juillet 1916, les Valaisans acceptèrent le décret du Grand Conseil transformant la Caisse Hypothécaire et d'Epargne en Banque Cantonale, dès le 1^{er} janvier 1917. La Banque Cantonale du Valais était née. Devenue société anonyme en 1993, elle fête donc son centenaire en 2017. Pour l'occasion et durant toute l'année 2017, la BCVs, l'une des plus grandes entreprises 100% valaisannes, revêtira des habits de fête. Elle sera présente aux côtés des Valaisannes et Valaisans, à travers tout le canton, pour fêter cet anniversaire en leur compagnie.

Les clients de la BCVs seront invités, sur l'ensemble du canton et durant toute l'année, à de nombreuses manifestations exclusives, mêlant sport, culture et divertissement et qui réuniront au total plus de 15 000 personnes.

Un siècle passé au service des habitants et des entreprises de ce canton, qui lui ont témoigné leur confiance et permis de forger son succès. Durable, visionnaire, compétente, solide: des valeurs cardinales pour la BCVs, qui les met en pratique pour être véritablement, au quotidien, la Banque des Valaisans. Plus qu'une simple entreprise, elle a été voulue et créée au service de l'économie de notre canton, pour son développement, pour

le bien-être de ses habitants et pour favoriser leurs aspirations. Ce jubilé lui permettra, en toute convivialité, de les remercier et de partager avec eux des émotions fortes tout au long de l'année.

Une année de fête, un programme exceptionnel

En 2017, la Banque Cantonale du Valais soulignera sa présence de nouvelles couleurs, rappelant son anniversaire, aussi bien dans ses contacts à la clientèle, sur Internet, dans ses publications ou au travers des médias avec une visibilité accrue. En plus des offres ordinaires, les clients de la BCVs seront invités, sur l'ensemble du canton et durant toute l'année, à de nombreuses manifestations exclusives, mêlant sport, culture et divertissement et qui réuniront au total plus de 15 000 personnes pour des moments inoubliables. L'invitation leur parviendra début février, sous forme d'un courrier personnel présentant l'ensemble de ce programme riche et varié. De nombreux avantages

seront également proposés sur toute la gamme des produits BCVs, que ce soient les crédits hypothécaires, les mandats de gestion, le conseil patrimonial ou encore par le lancement d'un nouveau fonds de placement. Pour débuter l'année avec un symbole fort, un bon cadeau d'une valeur maximale de 200 francs sera offert à tous les nouveau-nés de 2017 au nom desquels un compte BCVs Start sera ouvert. Cette offre sera disponible dès janvier.

La Banque Cantonale du Valais sera l'un des partenaires principaux de la Fête fédérale de Jodel qui se déroulera du 22 au 25 juin à Brigue. Elle sera également l'un des Hôtes d'Honneur de la prochaine Foire du Valais qui se tiendra du 30 septembre au 8 octobre à Martigny et dont le cadre servira à de nombreux événements en lien avec les journées thématiques. La



CANTONALE DU VALAIS

ANS

proximité, la convivialité et l'accueil seront sans aucun doute les maîtres-mots de la participation de la BCVs à ces manifestations populaires, qui rassembleront des centaines de milliers de visiteurs dans les deux parties du canton. Bien évidemment, une attention particulière sera portée aux actionnaires, avec deux soirées de gala organisées à leur attention durant l'automne, à Brigue et Martigny, ainsi qu'une assemblée générale, le 26 avril prochain, qui devrait faire salle comble pour l'occasion.

Un ancrage valaisan, durable et exemplaire

Sa responsabilité économique, la Banque Cantonale du Valais ne la conçoit qu'au sens le plus large, avec ses composantes humaines, environnementales et sociales, garantes de durabilité et d'harmonie. Elle associe à ses objectifs le développement culturel et artistique, le soutien à la créativité et à l'esprit d'entreprise, le dynamisme de notre jeunesse et le soin nécessaire à ceux qui en ont le plus besoin.



La Fondation du 75^e a été créée en 1991, à l'occasion des septante-cinq ans de la BCVs. Elle est dotée aujourd'hui d'un capital de 750000 francs. En 2017, cette fondation deviendra la «Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais». Son capital sera porté à 1 million de francs. Lors du jubilé de 2017, une dotation exceptionnelle de 100000 francs sera attribuée aux prix décernés par la Fondation. Le but de cette fondation, qui demeure inchangé, est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire, social et culturel en Valais, en vouant une attention particulière à la jeunesse de notre canton. La BCVs a également décidé de doubler la dotation exceptionnelle de 100000 francs et de proposer à ses clients de choisir eux-mêmes, parmi les institutions

valaisannes reconnues, œuvrant dans le domaine humanitaire et social, les bénéficiaires de ce montant qui est un signe de reconnaissance pour l'engagement exemplaire et nécessaire de ces institutions auprès de la population de notre canton.

Enfin, en 2017 et pour la première fois de son histoire, la Banque Cantonale du Valais exposera ses œuvres d'art hors de ses murs. Trois expositions phares seront organisées pour mettre en valeur, par une thématique originale, une scénographie professionnelle et un cadre d'exception, les éléments majeurs de sa collection d'art qui compte au total plus de 500 œuvres d'artistes valaisans. Un ouvrage de référence, présentant des aspects originaux et parfois méconnus de notre patrimoine culturel et artistique, sera également publié à l'occasion de cette année anniversaire. ■

AHRE

Convention collective de travail
du second œuvre romand

Prolongation sans augmentation des salaires réels

Par Marcel Delasoie

Directeur FREPP



Les délégations patronales et syndicales de la Convention collective de travail du second œuvre romand de la construction (CCT-SOR), qui régit les conditions de travail de plus de 5000 entreprises et 25000 travailleurs, étaient réunies le 6 décembre 2016 pour une séance de la dernière chance afin de trouver un accord sur les modalités de prolongation de l'actuelle CCT.

Au terme de leurs délibérations, les parties ont convenu ce qui suit:

- **prolongation de l'actuelle CCT** et demande immédiate de prolongation de la force obligatoire **jusqu'au 31 décembre 2018**;
- prolongation de la Convention collective de travail concernant la retraite anticipée jusqu'au 31 décembre 2018 également;
- **pas d'augmentation des salaires réels**;
- la grille des salaires minima est adaptée en fonction des augmentations intervenues en 2016 (Fr. 0.30/heure pour les ouvriers qualifiés et Fr. 0.25/heure pour les manœuvres) – voir tableau ci-dessous;
- en compensation des exceptions genevoises convenues sur les minima, les salaires des apprentis genevois demeurent inchangés (annexe V, chiffre 2).

Les indemnités de repas sont augmentées de Fr. 0.50 en 2017 et en 2018.

Les partenaires sociaux poursuivront leurs travaux pour la rédaction d'une nouvelle CCT.

Après les échauffourées de cet automne, le patronat du second œuvre romand se réjouit de la normalisation des relations avec les syndicats et espère surtout que le volume de travail 2017 leur permettra de conserver tous leurs effectifs. ■

Le nouveau **LOBBY sous toit**

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

André Buache est le premier président de ConstructionRomande. Le Vaudois a été élu le 13 décembre 2016 à la présidence de la nouvelle association romande. La toute nouvelle association ConstructionRomande regroupe les métiers du gros œuvre

Nous devons travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions dans les dossiers des mesures d'accompagnement et des contrôles sur les chantiers.

et du second œuvre de Romandie, dans le but qu'ils soient mieux entendus à l'échelle politique nationale. Le vaudois André Buache, président de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), a été nommé président. Le Valaisan Alain Métrailler, vice-président. La Direction est assurée par Nicolas Rufener, secrétaire général de la FMB. Georges Zünd représentera ConstructionRomande au comité suisse.

André Buache, vous venez d'être nommé président de ConstructionRomande, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Je suis dans un état d'esprit serein, heureux mais tout à fait conscient des défis qui nous attendent. ConstructionRomande est une toute nouvelle association qui regroupe les métiers du gros œuvre et du second œuvre de toute la Suisse romande. Notre but est clair: mieux nous faire entendre à l'échelle politique nationale. J'ai très envie, avec tous les membres et toutes les bonnes volontés, de mieux défendre les intérêts des entreprises romandes à Berne. Nous avons des préoccupations importantes qui doivent être entendues ces prochains mois.

Au fond, pourquoi ce besoin de créer ConstructionRomande alors que l'association faîtière, ConstructionSuisse existe déjà. Vous faites scission ?

Non pas du tout. ConstructionSuisse a succédé à la Conférence suisse de la construction. La naissance de Construc-



tionRomande a pris du temps car nous ne souhaitions pas faire scission comme vous dites mais plutôt être un partenaire crédible dont la voix doit se faire entendre et respectée à Berne. Dans un contexte politique et surtout économique plus tendue, les cantons romands ont choisi de s'unir. Trois éléments ont été décisifs pour expliquer la création de cette nouvelle association: les votations sur la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et sur la Lex Weber ainsi que la nouvelle loi sur les cartels. Pour les deux votations, nous avons été surpris par le peu d'intérêt des villes pour ces deux sujets qui nous touchent plus en Suisse romande et pas seulement en Valais. Même chose pour la loi sur les cartels où la Suisse romande a développé une vision globale et commune. Nous avions simplement besoin d'être plus forts, d'où l'idée de créer ConstructionRomande.

Qu'avez-vous entrepris pour vous faire davantage entendre ?

Nous avons organisé le 27 septembre dernier une visite plus que symbolique à Berne pour remettre à des parlementaires fédéraux un cahier de dix propositions relatives à des thématiques qui nous préoccupent (voir page 29). Et je dois dire que l'opération a été très bien accueillie auprès des parlementaires. ConstructionSuisse reste le lobby de la construction au niveau national, et nous portons la voix de la Suisse romande qui doit se faire encore plus présente à Berne. Je suis persuadé que le combat que nous

menons passe d'abord par des décisions politiques, c'est la raison pour laquelle nous devons être entendus à Berne.

Comment allez-vous vous organiser ces prochains mois ?

J'ai la chance d'avoir été nommé président d'une nouvelle organisation dont la légitimité sera donc plus importante et mieux structurée (voir encadré en page 28 concernant les membres actuels de ConstructionRomande). Nous représentons donc toute la Suisse romande, y compris le Jura qui va nous rejoindre ces prochaines semaines.

Quelles sont vos préoccupations majeures ?

Il y a bien sûr les prochaines votations du 12 février avec notamment le dossier Forta qui nous tient très à cœur. Mais aussi évidemment, la stratégie énergétique 2050 qui pourrait changer beaucoup de choses pour nos métiers à l'avenir. Nous allons aussi lutter bec et ongles contre le travail au noir qui constitue un cancer pour nos entreprises. D'autres dossiers seront aussi au centre de nos préoccupations: les mesures d'accompagnement, l'immigration de masse, la loi sur les cartels, les faillites multiples et enfin la révision de la loi cadre sur les marchés publics. Ce dernier point sera très important car nous, les entreprises de la construction, sommes souvent les premières victimes des prix cassés et de la sous-traitance pratiquées de manière aveugle et inconsciente par certaines entreprises étrangères.



**► Vous avez donc du pain sur la planche ?**

Ah oui, ça c'est sûr. Nous allons avoir du travail. Ce sera une lutte de longue haleine, tout ne se réglera pas du jour au lendemain. Ça prendra du temps. Il faudra du courage, de la patience. Mais nous l'avons car nous souhaitons être constructifs et convaincre nos politiques à Berne de nous suivre. Le partenariat social est également important avec les syndicats. Contrairement à la Suisse alémanique, nous

avons en Suisse romande une meilleure entente avec les partenaires sociaux. Nous devons travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions dans les dossiers des mesures d'accompagnement et des contrôles sur les chantiers et cela n'est pas possible sans une bonne convention collective de travail (CCT). A ce titre, l'introduction d'un badge professionnel initiée par Genève, puis dans le canton de Vaud, me paraît être une très bonne piste à mettre en place dans toute la Suisse romande et peut-être un jour au niveau national. Les fronts commencent à évoluer aussi outre Sarine, ce n'est jamais une cause perdue, les choses commencent à évoluer dans le bon sens.

C'est passionnant et je suis prêt à tout entreprendre pour faire avancer les dossiers.

Construction Romande : les 12 membres actuels

- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE)
- Conférence cantonale de la construction (CCC), Fribourg
- Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)
- ConstructionGenève
- Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE)
- Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB)
- ConstructionValais
- Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE)
- Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et de menuiserie (FRECEM)
- Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP)
- Fédération romande du carrelage (FeRC)
- Métallurgie vaudoise du bâtiment (Mevauba)

Vous êtes aussi président de la FREPP et aujourd'hui président de ConstructionRomande, comment allez-vous vous organiser ?

J'ai la chance d'avoir pu transmettre la direction de mon entreprise à mon fils, l'année dernière. Ce qui me permet, tout en continuant à l'accompagner, de me consacrer à ces deux présidences et à la défense des intérêts de toutes les entreprises romandes actives dans ces secteurs. C'est passionnant et je suis prêt à tout entreprendre pour faire avancer les dossiers. ■



*André Buache,
premier président de
ConstructionRomande*

10 DOMAINES D'ACTION POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les parlementaires romands ont été sensibilisés, au cours d'une rencontre à Berne, sur les différentes problématiques et les solutions souhaitées pour les domaines d'action suivants :

Aménagement du territoire

Modifier l'ordonnance d'application de la LAT en tenant compte des besoins réels en fonction de l'essor démographique et alléger le régime de compensation «zones à bâtir»/«zones agricoles», afin que les communes n'optent pas seulement pour la création de logements, plus rentables, mais proposent aussi de nouveaux locaux pour les activités artisanales et industrielles. Cette mesure est essentielle, notamment pour freiner l'essor du trafic, car elle permettra à plus de personnes de travailler à proximité de leur domicile.

Infrastructures et mobilité

Soutenir la mise en place d'un fonds d'infrastructures pour les routes (projet FORTA). Pour que FORTA soit accepté, 400 km de routes cantonales doivent être intégrés au projet, selon l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales 2012. A cette fin, ConstructionRomande soutient la proposition de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats d'intégrer l'arrêté à FORTA deux ans après la création du fonds et de financer cette mesure au moyen d'une augmentation de la part des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales obligatoirement affectée à la circulation routière.

Efficience énergétique

Soutenir l'élargissement des mesures fiscales dans le domaine bâti, voulu par le Conseil national :

- Standard minimal comme condition à la déduction fiscale.
- Déduction fiscale sur plusieurs années.
- Déduction des frais pour les nouvelles constructions de remplacement.

Marchés publics

Mise en concurrence au niveau de la prestation et non par le prix. Les aspects durables du contrat devront être privilégiés, notamment en prenant compte des aspects sociaux et environnementaux, autant que le prix.

Initiative contre l'immigration de masse

Mettre en place une clause de sauvegarde permettant de déterminer un quota suffisant de main-d'œuvre, en deçà duquel l'engagement de personnel étranger serait possible sans les complications administratives liées au contingentement.

Main-d'œuvre

Assouplir le cadre légal de la réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le domaine de la construction et accorder une indemnité de chômage notamment dans les cas suivants :

- Retards de chantiers en raison d'oppositions de tiers, d'imprévu dans la rénovation d'un bâtiment ou de l'indisponibilité de certains corps de métiers.
- Fluctuations saisonnières du carnet de commandes.
- Dans une situation conjoncturelle difficile et lors du report de chantiers.

Faillites en série

Créer un registre fédéral des poursuites et des faillites. Punir pénalement le fait d'organiser volontairement l'insolvabilité d'une entreprise, avant une saisie ou une faillite, et de pratiquer le dumping salarial.

Travail au noir

Développer le dispositif et les moyens des partenaires sociaux pour agir en cas de non respect des règles (carte professionnelle, autoriser l'arrêt des chantiers à titre provisionnel, etc.).

Charges administratives

Créer un seul point d'entrée pour l'inscription des travailleurs auprès des caisses de compensation.

Conventions collectives de travail

Relancer l'initiative parlementaire Fournier 12.451 : Accélération de la procédure d'extension des conventions collectives de travail.

Le SECO peine à traiter les procédures d'extension des CCT qui incombent à la Confédération. Cette lenteur administrative dure souvent plus d'une année, ce qui s'avère préjudiciable pour les employeurs et employés, ainsi que pour l'économie dans son ensemble. L'Administration fédérale doit donc se voir imposer un délai bref pour se prononcer sur une demande d'extension du champ d'application d'une CCT. Ensuite, elle ne doit plus pouvoir revoir le contenu d'une CCT lorsque celle-ci a fait l'objet d'une décision d'extension. Seules les modifications subséquentes de la CCT (hausse de salaires par exemple), dont l'extension est demandée, sont examinées, pour elles-mêmes et exclusivement.

Trouvez la combinaison parfaite.

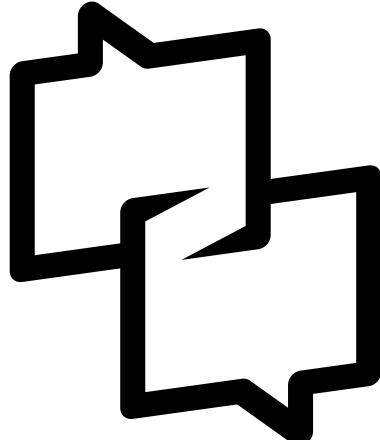
📍 Adecco Ressources Humaines SA
Rue de Venise 2, 1870 Monthey
+41 58 233 29 40
monthey@adecco.ch

📍 Adecco Ressources Humaines SA &
Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

📍 Adecco Ressources Humaines SA &
Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch
valais.permanent@adecco.ch

📍 Adecco Ressources Humaines SA
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch





REV WW'17

La rentrée de l'économie valaisanne
Walliser Wirtschaftstreffen

DATE
31 août 2017

LIEU
Aéroport de Sion

Concept

L'union fait la force ! Chacune et chacun d'entre vous connaît le sens profond de cet adage et la puissance qui sous-tend toute forme de rassemblement.

A l'instar de ce qui se pratique avec succès dans d'autres cantons romands depuis quelques décennies déjà, les entreprises phares du Vieux Pays alliées aux associations professionnelles ont nourri le projet de mettre sur pied une manifestation à la fois représentative et visible du tissu économique valaisan. Terreau propice au renforcement de la proximité, cette plate-forme d'échange d'idées et de dialogues doit offrir la possibilité aux entrepreneurs du cru de se rencontrer dans un cadre informel et détendu afin de nouer des relations constructives et faire émerger des opportunités profitables au développement futur de notre beau canton.

En rassemblant les patrons et indépendants, tous secteurs d'activité confondus, les membres fondateurs espèrent faire de ce rendez-vous un haut lieu d'influence et jouer ainsi le rôle de trait d'union de l'économie valaisanne. L'événement sera organisé chaque année dans une société différente.



Assuré. Là. Maintenant.



PME Valais · KMU Wallis



Fédération des
Entreprises
Romandes
Valais (FER-Vs)



SION PALMA DE MAJORQUE



Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD
voyages

N°1 en Suisse romande

VOL DIRECT TOUS LES DIMANCHES
DU 23 AVRIL AU 15 OCTOBRE 2017

helvetic airways



FORFAIT PLAGE DÈS 950.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL INCLUS



FORFAIT DÉCOUVERTE DÈS 1'250.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL + EXCURSIONS INCLUS

LES +

- ✓ + de 35 hôtels à choix de 3 à 5*sup.
- ✓ Accueil Buchard à l'aéroport de Sion
- ✓ Vol avec Helvetic Airways (durée 1h30)
- ✓ Assistance sur place par notre représentant(e)
- ✓ Check-in express 60 min avant le départ de Sion
- ✓ A Palma, transfert A/R en bus de l'aéroport à l'hôtel

RÉSERVEZ TÔT
PAYEZ MOINS !
RABAIS 10%
SUR CERTAINS
HÔTELS

LES +

- ✓ Programme avec 3 excursions incluses en car privatisé pour Buchard : Alcudia, Pollença, Formentor avec guide Marché de Sineu Tour panoramique de Palma
- ✓ 7 nuits à l'hôtel Java 4* entièrement rénové, en demi-pension

DÉPARTS TOUTES LES SEMAINES

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Du 23 avril au 21 mai | : Fr. 1'250.- |
| Du 28 mai au 11 juin | : Fr. 1'295.- |
| Du 27 août au 24 septembre | : |
| Fr. 1'365.- | |
| Du 1 ^{er} au 15 octobre | : Fr. 1'250.- |
| (Prix par pers. en chambre double) | |

SPÉCIAL MUSIQUE ET DANSE
TOUS LES SOIRS AVEC ROCCO
DU 23 AU 30 AVRIL
ET DU 8 AU 15 OCTOBRE 2017

RÉSERVATION
AVANT LE
17 FÉVRIER 2017
RABAIS
100.-
PAR PERS.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE MAJORQUE AU DÉPART DE SION

027 306 22 30 - WWW.BUCHARD.CH

LEYTRON (VS) – ECUVILLENS (FR) – AUBONNE (VD)

Et alors ? Tu **VOTES** quoi en 2017 ?

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

L'année politique 2016 va laisser des traces qui seront plus ou moins historiques. Incontestablement, l'élection de Donald Trump a secoué le monde, à commencer par les Etats-Unis qui n'ont rien vu venir, ou presque.

Pour moi c'est clair, en mars 2017, je vais faire désormais comme tout le monde, ça me changera un peu. Je vais tromper les sondages, masquer mes idées et mentir à mes voisins.

Inutile ici de continuer à gloser et à ergoter. Il a gagné, il est élu et il est là pour 4 ans. Ce qui change vraiment avec son arrivée au pouvoir, c'est la fin d'une certaine élite politique, administrative et économique qui tournait en boucle. Une sorte de retour au peuple, certes un peu malsain pour certains, mais retour très marqué quand même. Les Trumpistes seront-ils écoutés, déçus, heureux, on verra bien. Mais pour le moment, le changement est en marche. Il suffit d'analyser son nouveau gouvernement pour se rendre compte que quelque chose est en train de changer

profondément. Les excès de langage, les provocations, les tweets assassins, les citations à l'emporte-pièce sont devenus la règle. Eux n'ont pas l'habitude et cela va donc les secouer très fort. Non, oui, le populisme de droite, les milliardaires proches du peuple, en Europe et en Suisse on connaît et en Valais aussi d'ailleurs.

Nous avons eu droit au refus de l'entrée dans l'espace économique européen (EEE) en 1992. Ça remonte un peu, mais c'est clairement le début d'une autre manière de faire de la politique en Suisse. Fini le temps du compromis et de la concordance, fini le temps du respect des institutions et des adversaires. Fini l'écoute, le calme et la réflexion. Il faut taper fort et juste. Faire mal, discriminer, abattre l'adversaire... l'humilier parfois. S'excuser, un peu, mais pas trop ni trop souvent. C'est valable en Suisse et en Valais aussi, évidemment. Il y a eu ensuite de drôles de votations et de drôles de combats contre les étrangers, contre les hauts salaires, les résidences secondaires, les terrains à construire, les minarets, l'Europe, etc. Bref, contre à peu près tout et n'importe quoi. Plus proche de nous, il y a eu le Brexit, la montée des extrêmes un peu partout dans le monde, la victoire de Fillon à la primaire de droite alors qu'il ne pesait que quelques pour cent

dans les sondages au mois d'octobre. Bref, il y a eu des surprises, des claques, des victoires impensables, des défaites amères et beaucoup de retournements de situations aux élections communales 2016 aussi. Une seule règle: la volatilité est devenue la norme. Les certitudes une exception.

Et en mars 2017, quelles leçons peuvent-on tirer de cette droïtisation? D'abord que cela risque de continuer, c'est assez clair. Le trend est là pour durer. Le surf sur la vague droitière risque de nous inonder encore longtemps. Ensuite, en politique comme dans la vie, n'oublions pas que rien n'est jamais acquis et que les surprises du Brexit, de Trump et de Fillon peuvent aussi arriver en Valais. Quel nom portera cette surprise? Bien difficile de le dire. Mais si, à la fin, on pouvait avoir plus de diversité, plus de compétences, plus d'efficacité, plus d'entrepreneurs qui versent des salaires et qui s'intéressent à la vie politique, plus d'ouverture et de tolérance et moins de dogmatisme et de fermeture, de mensonges ou de demi-vérités, ce serait quand même bonnard. On peut toujours rêver un peu, car c'est le début de l'année. Les promesses et les bonnes résolutions peuvent encore faire illusion quelques semaines, après, il faudra payer la facture. La fête se termine toujours à un moment ou à un autre.

Pour moi c'est clair, en mars 2017, je vais faire désormais comme tout le monde, ça me changera un peu. Je vais tromper les sondages, masquer mes idées et mentir à mes voisins. Peu importe les programmes, les contenus, les bilans, les affaires, les casseroles, je vais voter sur un coup de cœur et on risque de bien rigoler. A la fin, ce n'est que de la politique, n'est-ce pas! ■



Enthousiasme?

«Être unis à notre région.»



Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

Jean-Maurice Favre
Agent Général

Helvetia Assurances
Agence générale Valais Central
Rue de la Dent-Blanche 20, 1950 Sion
T 058 280 68 11
jean-maurice.favre@helvetia.ch

Albert Bétrisey
Agent Général

Helvetia Assurances
Agence générale Bas-Valais-Chablais
Rue du Léman 18 A+B, 1920 Martigny
T 058 280 79 88
albert.betrisey@helvetia.ch

Votre assureur suisse.

helvetia

Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

VISITE DES ENTREPRISES

ABRIFEU SA, ARDAG SA ET DELBAGIO SÀRL

avec

Avec Anne-Brigitte Balet Nicolas et Christian Balet

Jeudi 2 février 2017 de 18h00 à 19h30

Route Cantonale, 1908 Riddes

Programme:

- | | |
|-------|---|
| 18h00 | Accueil (voir plan sur le site www.abrifeu.ch) |
| 18h15 | Présentation des entreprises Abrifeu SA, Ardag SA et Delbagio Sàrl et de leur environnement (principaux défis, opportunités, projets) Partage d'expérience sur la direction à deux Visite de l'entreprise |
| 19h30 | Apéritif offert par la famille Balet |

Nous nous réjouissons d'ores et déjà beaucoup de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité. Avec nos chaleureuses salutations !

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

Pillet & Partners

Sion

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 2 février 2017

Nom Prénom



Entreprise



Adresse

Tél. e-mail

Nombre de personne



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Délai: 26 janvier 2017

Un **SALON** dédié à la chasse et la pêche

UVAM

Du 19 au 21 mai 2017, le CERM de Martigny accueillera le premier Salon international de la chasse et de la pêche (SICP) «Passion Nature». Son objectif est d'accueillir un large public afin de le sensibiliser à l'importance de la mission de régulation et de protection de la flore, de la faune et des poissons, mais aussi au plaisir suscité par ces activités de plein air, le tout dans un absolu respect de la nature. Pour ce faire, l'esprit du Salon se veut à la fois chaleureux, festif et ludique, offrant des points de vue culturels, pédagogiques et informatifs.

Je m'étonne que personne d'autre n'ait eu l'idée de ce Salon avant moi, quand l'on vit chaque jour au sein d'un écrin de richesses naturelles et que notre canton compte des dizaines de milliers de chasseurs, pêcheurs, randonneurs, photographes et autres amoureux de notre nature.

«La Nature dit toujours quelque chose». Voici une citation de Nicolas Hulot que le président de Passion Nature, Jean-Pierre Seppey, apprécie particulièrement. Nous sommes allés à la rencontre de celui qui a également été manager général et président de la Fédération mondiale de volleyball et de beach volleyball, ainsi que secrétaire général de la candidature suisse aux JO 2006.



Informations
Jean-Pierre Seppey
Président du SICP
T +41 79 827 61 25
info@passion-nature.org
www.passion-nature.org

Jean-Pierre Seppey, on vous retrouve à l'organisation et à la présidence d'un autre projet de dimension internationale: le Salon international de la chasse et de la pêche, sur le site même de la Foire du Valais. Qu'est-ce qui vous a conduit à relever un tel défi ?

Jean-Pierre Seppey – La découverte passionnée depuis de nombreuses années de la beauté de notre flore, faune et de nos poissons avec, et surtout, la prise de conscience de la fragilité, voire de la remise en question des équilibres nécessaires entre tous les acteurs passionnés et concernés m'ont conduit à vouloir organiser au centre des Alpes à Martigny, un grand Forum de débats et de visibilité, Passion Nature, avec aussi la présence d'animaux et de poissons vivants. Je veux ancrer encore plus dans nos gestes et nos réflexions l'importance vitale de la biodiversité pour nous et notre planète.

Pour cette première, vous n'avez pas choisi un modèle d'organisation associatif comme dans de nombreux salons, mais un management privé et professionnel. Est-ce à dire que vous nourrissez de grandes ambitions pour ce Salon international de la chasse et de la pêche ?

Le choix d'une organisation privée, dont j'assume personnellement l'entièr responsabilité financière et juridique, a été dicté pour éviter de faire prendre des risques à qui que ce soit. Avec mes mandataires, tous des professionnels, nous mettons tout en œuvre pour attirer à Passion Nature, le public le plus large possible, jeunes et enfants compris. Films, jeux, interactivité animeront et dévoileront tous les points de vue de la nature, et de toutes les vies autour d'elle, de manière pédagogique et ludique.

Le choix du Valais pour cet événement s'est-il imposé d'entrée et qu'attendez-vous du Valais dans le cadre de ce rendez-vous ?

Oui, à tel point que je m'étonne que personne d'autre n'ait eu l'idée de ce Salon avant moi, quand l'on vit chaque jour au sein d'un écrin de richesses naturelles et que notre canton compte des dizaines de milliers de chasseurs, pêcheurs, randonneurs, photographes et autres amoureux de notre nature. J'attends maintenant que la population et les familles du Haut et du Bas-Valais entrent dans le Salon à Martigny où notre équipe aura tout fait pour les surprendre, les faire jouer et leur faire découvrir de l'originalité et de l'unicité.

Vous avez placé le SICP sous un label baptisé Passion Nature. Prônez-vous dès lors un type plus écologique et moins traditionnel de chasse et de pêche ?

Il s'agit de sensibiliser le plus grand nombre de gens aux complémentarités ainsi qu'aux équilibres nécessaires entre les chasseurs-pêcheurs et la nature-faune-poissons afin de faire évoluer les consciences, mais également les représentants politiques cynégétiques et de pêche du canton et du pays. Comment l'être humain souhaite-t-il continuer à coexister dans la nature avec les animaux et les poissons de manière pérenne ? Si nous savons nous passionner pour la nature et toutes ses formes de vie, nous saurons naturellement apprécier le biotope et la biodiversité sans en devenir un écologiste extrémiste. J'ai décidé d'associer toutes les associations cantonales de chasse et de pêche, les services étatiques en relation avec les forêts et la nature avec toutes ses formes vivantes, la Société protectrice des animaux (SPA) et d'autres encore dans un sens d'ouverture et de débats sans exclusion de personne ou de thème ! «La Nature dit toujours quelque chose», rappelait Nicolas Hulot.

Quels sont les chiffres principaux de votre Salon (budget, sponsoring, nombre de stands, objectif de fréquentation, etc.) ?

Notre budget se monte à 740000 francs et notre sponsoring à 150000 francs. Actuellement, nous avons 150 stands sur les 1200 exposants potentiels présents dans les Salons internationaux en France, Angleterre, Italie, Allemagne ou Autriche qui ont été contactés. L'objectif de fréquentation prévu est de 30000 visiteurs sur les trois jours.

Qui sont les membres clés de votre organisation ?

Je vous les citerai dans cet ordre: Marc-Henri Favre, président de Martigny et président du comité de patronage; Narcisse Seppey, président du comité d'honneur et ancien chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF); Marcel Delasoie, conseiller personnel; David Theler, manager pêche; Patrice Seppey, manager chasse; Renzo Torrani, Ambassadeur pour l'Italie; Didier Chauvigny, Ambassadeur pour la France; Gaëlle Roduit, la Femme et les enfants dans la Chasse & Pêche; Francesco Bertazzoni, salons internationaux; Jean-Michel Mabillard, finances; Cédric Overmeer, jeux, animations et interactivité; Christelle Magaroto, manager communication; Atelier Grand Sierre, marketing, graphisme et publicité.

Un souhait pour ce 1^{er} SICP Passion Nature ?

Que les familles et les visiteurs découvrent notre nature sous un angle ludique et inoubliable. ■



FÉLIXEZ-VOUS LA VIE...



**Assemblée générale tec-bat:
vendredi 10 mars 2017
à Collombey-Muraz**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec=**bat**



Constitution du **CHAPTER** **BNI-Octodure**

Par Daniel Perruchoud

Directeur adjoint de construction
du chapter

Un réseau d'affaires voit le jour à Martigny. Mardi 29 novembre 2016, s'est constitué, à l'hôtel Vatel de Martigny, le premier groupe régional BNI du Valais romand. BNI-Business Network International est un réseau des plus réussis basé sur la transmission de recommandations en affaires. Il transforme la publicité du bouche-à-oreille en un instrument de marketing hautement efficace. Ce réseau se fonde sur des entités régionales constituées d'entrepreneurs locaux et contribue à leur succès économique.



Quelques membres du chapter BNI-Octodure

L'objectif déclaré est de générer un apport d'affaires par de nouveaux contacts et des recommandations professionnelles.

En présence de 170 invités, 21 entrepreneurs ont officiellement constitué le «chapter» BNI-Octodure. La dénomination «chapter» vient de l'anglais et signifie chapitre ou groupement.

Chaque «chapter» BNI ne comprend qu'un représentant par métier. Les membres se rencontrent chaque mardi entre 7 h 00 et 8 h 30 à l'hôtel Vatel de Martigny. L'objectif déclaré est de générer un apport d'affaires par de nouveaux contacts et des recommandations professionnelles. L'organisation et le fonctionnement du «chapter» correspondent à des règles qu'on retrouve dans toutes les structures BNI en Suisse et de par le monde. «Qui donne reçoit!» est la devise principale du BNI. Par les rencontres hebdomadaires obligatoires, une relation de confiance s'établit entre les membres du groupe. Chacun met ainsi son réseau de contacts à disposition des autres membres.

Au cours de cette manifestation, les membres du «chapter» ont présenté leur entreprise aux invités présents. Laurence Droz et Walter Ammann, directeurs régionaux de BNI-Suisse, ont ensuite officiellement déclaré ouvert le «chap-

ter» BNI-Octodure et transmis au comité local le fanion du BNI-International. Maurice Tornay, conseiller d'Etat et orateur invité de la manifestation s'est ensuite adressé aux membres du BNI-Octodure. Il s'est réjoui du dynamisme de l'organisation pour l'économie régionale. Dans un temps relativement limité, Monsieur Tornay a ensuite parlé d'un sujet d'actualité : les enjeux de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour le canton du Valais et les entreprises valaisannes.

La suite de la manifestation a été consacrée au réseautage dans la plus pure tradition de BNI. Toutes les professions ne sont pas encore représentées dans le «chapter» BNI-Octodure. ■

Premier comité du groupe d'Octodure :

Président: Antoine Sarlandie
Trésorière: Airan Perruchoud
Coordinateur des membres: Yves Formaz

Contact

Daniel Perruchoud 079 888 53 86
dperruch@sapolaris.ch



Le phénomène du chômage saisonnier

Quelles sont les CONSÉQUENCES de cette pratique ?

Par Laure de courten
Juriste au Bureau des Métiers, Sion



L'assurance-chômage a pour objectif de venir en aide aux personnes qui se trouvent sans travail et qui cherchent à exercer une nouvelle activité afin de retrouver leur indépendance financière. Le versement d'indemnités de chômage est conditionné par l'aptitude

Un projet pilote a ainsi vu le jour avec comme objectif de ne pas se voir imposer une directive de Berne.

au placement, notion fondamentale de l'assurance-chômage. Le chômeur doit donc, en vertu de cette obligation, être disposé à accepter un travail convenable et à participer à des mesures d'intégration. Dans les circonstances économiques actuelles, certaines branches comme la construction, l'hôtellerie, le tourisme et l'agriculture pratiquent le licenciement temporaire de travailleurs qui se retrouvent au chômage, afin d'atténuer les conséquences d'une baisse d'activité passagère. Cette pratique est-elle conforme à la loi sur l'assurance-chômage ?

Rappel par l'employeur

A la suite d'une étude menée sur l'ensemble de la Suisse¹, il a été établi qu'environ 14% de tous les épisodes de chômage se terminent par le réengagement par l'ancien employeur. La construction étant le secteur d'activité le plus concerné par le taux de rappel au niveau suisse (36%). Les entreprises répercutent-elles sur l'assurance-chômage le coût d'une sous-utilisation temporaire de

leurs capacités liée à une baisse des commandes ou un manque de travail dû aux conditions météorologiques ? La question se pose.

Le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) estime que le droit au chômage doit être identique pour tous et que certaines branches ne doivent pas bénéficier de l'assurance-chômage que d'autres financent. Ce dernier est donc déterminé à lutter contre cette pratique qui favorise les emplois instables, en précisant la marge de manœuvre administrative des organes cantonaux d'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Concrètement, la volonté est de prendre différentes mesures pour lutter contre les abus et réduire le phénomène de rappel.

Le projet pilote en Valais

En Valais, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a pris les devants avec la mise sur pied d'un groupe de projet qui travaille en collaboration avec le SECO. Un projet pilote a ainsi vu le jour avec comme objectif de ne pas se voir imposer une directive de Berne, tout en réduisant le taux de chômage saisonnier, en réinsérant rapidement et durablement un maximum de demandeurs d'emploi saisonniers. Le modèle pourra, s'il est concluant, être exporté dans les autres cantons. Aucune disposition légale ne règle expressément le chômage saisonnier. Par conséquent, le

¹ Etude Föllmi/Zehnder/Zweimüller (2014): Rappel par l'ancien employeur



chômeur saisonnier a droit à des indemnités de l'assurance-chômage s'il remplit les conditions de base, soit être prêt à accepter un emploi durable et rechercher activement un tel emploi. Le canton sera désormais moins souple par rapport à la vérification de ces conditions de base.

Durcissement de la pratique actuelle

Afin de pouvoir bénéficier des indemnités, le chômeur devra postuler prioritairement à des activités durables ou en combinaison d'activités saisonnières pour constituer un emploi durable. Le demandeur n'aura plus la possibilité de faire des recherches répétées auprès du même employeur, ni même auprès d'agences temporaires. Ses recherches devront être en adéquation avec les mesures suivies lors des périodes de chômage précédentes ainsi qu'avec les exigences de mobilité, 2 h de trajet maximum entre le domicile et le lieu de travail, soit 4 h par jour. La tolérance zéro sera désormais appliquée en ce qui concerne le nombre de recherches à transmettre et aucune compromission ne sera faite quant à la qualité de ces dernières. En cas d'insuffisance, le demandeur sera d'ailleurs sanctionné par une réduction de ses indemnités.

Conclusions

La marge de manœuvre dont bénéficiaient les cantons jusqu'à présent se voit précisée avec fermeté. Ces mesures auront sans aucun doute des répercussions pour l'employeur qui pratique le licenciement temporaire. Ce dernier prendra en effet un risque plus grand de ne pas pouvoir réengager de bons éléments qui auront trouvé un travail stable ailleurs. Le SICT, conscient de la difficulté que rencontrent les employeurs des branches visées durant les mois d'hiver, évoque quelques pistes intéressantes. Des discussions devraient avoir lieu avec les différents acteurs politiques et économiques par rapport à l'adaptation des mesures telles que la réduction de l'horaire de travail pour cause d'intempéries, voire même l'adaptation de la loi fédérale sur le travail au niveau des horaires maximums de travail. Une certaine souplesse des horaires permettrait en effet de compenser les périodes plus chargées et éviter l'inscription systématique de certains travailleurs auprès de la caisse de chômage en début d'année. ■



LE PARTENAIRE PARFAIT.
QUELLE QUE SOIT LA TÂCHE À ACCOMPLIR.

Le nouveau Transporter. Disponible dans la plus grande diversité de variantes et avec la consommation la plus faible de sa catégorie.

Le bon modèle pour chaque mission: le nouveau Transporter est doté de la toute nouvelle génération de moteurs particulièrement économique et atteint ainsi une consommation de seulement 5,5 l/100 km en moyenne. Sur demande, il offre en outre un concept d'entraînement unique en son genre composé de la boîte de vitesses à double embrayage DSG et de la transmission intégrale 4MOTION. Avec plus de 500 variantes, vous êtes sûr de trouver le véhicule qu'il vous faut.

Le nouveau Transporter. Le meilleur investissement à partir de CHF 22'900.-*

* Offre pour les professionnels. Prix hors TVA



Véhicules Utilitaires

Garage Olympic Rte d'Aproz Sion SA, Tél. 027 323 75 12

Garage Olympic A. Antille Sierre SA, Tél. 027 452 36 99

Garage Pierre-à-Voir SA, Tél. 027 744 23 33

Garage Olympic A. Antille Martigny SA, Tél. 027 721 70 20

www.garageolympic.ch



Vidange
Curage
Location WC mobiles
Service immeuble - dép. 24/24

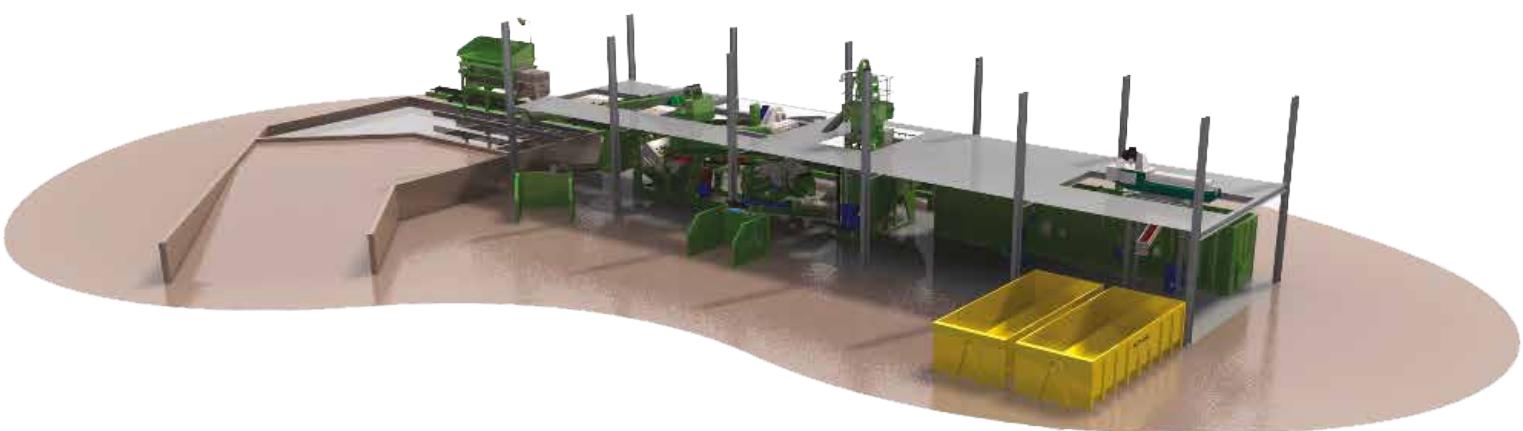
VIDESA^{S/A}

Travaux d'assainissement

Sion - Martigny - Monthey



VIDESA SA
Rte de la Drague 50
1951 Sion
0800 0800 05
www.videsa.ch



«TRIVA SA, traitement et valorisation des boues»
En exploitation en mars 2017

Le SPÉCIALISTE valaisan de l'assainissement !

Par Xavier Sallen

Depuis plus de 50 ans, l'entreprise Videsa SA est active en Valais dans le domaine de l'assainissement où elle fait figure de leader. La société, dont le siège social se situe à Sion, dispose également de deux succursales à Martigny et Monthezy.

La participation de Videsa SA à Valais Excellence représente un pas supplémentaire dans l'intégration de l'entreprise au tissu économique valaisan.

Sa direction réaffirme les valeurs fondatrices qui lui tiennent à cœur: l'esprit familial et valaisan, la formation continue des employés, l'optimisation des outils, le souci constant de la sécurité, de la sauvegarde de l'environnement, de la prévention de toutes pollutions, un service de proximité et de solides relations de confiance entre l'entreprise et ses clients.

La participation de Videsa SA à Valais Excellence représente un pas supplémentaire dans l'intégration de l'entreprise au tissu économique valaisan, dans le respect des valeurs défendues.

Valoriser les déchets

Un nouveau centre de traitement et valorisation des déchets a vu le jour à Sion en 2016 sous le nom de Triva SA. Son exploitation est prévue pour le printemps prochain. Ce centre est

une solution idéale pour le traitement des boues de dépotoirs de routes, des dessableurs et des déchets de balayures de routes.

Une entreprise multifonction

Outre un dépannage 24 heures sur 24, l'entreprise, dirigée par Mylène et Pierre-Antoine Glassey, propose différents services comme les travaux d'assainissement, la vidange de diverses fosses, l'inspection (par caméra) et le curage de canalisations, mais également un service d'immeuble comprenant le dépannage et l'entretien des parcs immobiliers. Des contrats d'entretien annuels sont proposés aux gérances, propriétaires d'immeubles, administrations ou établissements publics afin d'éviter tout problème lié au refoulement et interventions d'urgence.

Videsa SA couvre tous les besoins en matière d'hygiène, condition nécessaire au bon déroulement de tout type de manifestations sportives, culturelles, ou autres chantiers, dans le respect de l'environnement et du bien-être des utilisateurs. Plus de 200 WC et douches mobiles, remorques ou containers – adaptés aux personnes handicapées – sont à disposition avec le savoir-faire et la disponibilité d'une entreprise sérieuse et dynamique. Pour preuve, l'entreprise est la seule à proposer un service de réservation directe sur son site internet.

L'entreprise se distingue également dans le transport de déchets chimiques et le domaine du terrassement par aspiration de tous matériaux solides et liquides à des profondeurs de plus de 20 mètres et des distances de plus de 100 mètres. ■



Transformer votre entreprise individuelle en société anonyme ?

Une ÉVIDENCE !

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



En Suisse et plus encore dans le canton du Valais, nombre de petites et moyennes entreprises sont aujourd'hui constituées sous la forme de la raison individuelle (RI). Le fait d'exercer une activité entrepreneuriale en tant qu'indépendant peut revêtir certains avantages au démarrage de l'entreprise. Cependant, les récentes et futures évolutions des règles juridiques, comptables et fiscales tendent plutôt à orienter la réflexion vers l'opportunité d'une transformation en société anonyme (SA), plus avantageuse à de nombreux égards. A noter que les réflexions développées dans cet article sur la société anonyme sont applicables par analogie à la société à responsabilité limitée (Sàrl).

Il est évident que les avantages de la société anonyme par rapport à la raison individuelle sont bien plus nombreux.

Caractéristiques de la raison individuelle

La raison individuelle est une entreprise appartenant à une seule personne physique. L'indépendant est seul propriétaire de l'exploitation. Il peut néanmoins engager des collaborateurs pour le seconder dans son activité. La raison individuelle n'a pas de personnalité propre et aucun dépôt de capital minimum n'est requis légalement. Sa création est simple dans la mesure où elle ne requiert pas la forme authentique. L'entrepreneur indépendant est personnellement responsable des dettes de son exploitation avec l'ensemble de sa fortune, soit avec les actifs de son exploitation, mais aussi avec ses biens privés. Sa responsabilité envers les créanciers est donc illimitée.

Caractéristiques de la société anonyme

La société anonyme est une société qui dispose d'une personnalité juridique propre. Par conséquent, c'est une personne morale qui est un sujet de droits et d'obligations. Les

dettes de la société sont garanties par son capital propre et les actionnaires ne sont donc pas personnellement responsables de ces dernières. La société peut être fondée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Selon la loi, la fondation doit se faire par acte authentique. Le capital-actions minimal se monte à 100000 francs dont au moins 50000 francs doit être libéré dès la fondation. Les organes juridiques de la SA sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et l'organe de révision.

Pourquoi transformer votre raison individuelle en société anonyme ?

Dans la majorité des cas, les chefs d'entreprises qui transforment leur RI en SA le font pour limiter leur responsabilité financière en cas de faillite de l'entreprise, ce qui est légitime. Cependant, il existe de nombreuses autres raisons d'opter pour un tel changement de forme juridique. Les principaux avantages à prendre en compte sont les suivants:

- Au niveau fiscal, le bénéfice de la RI est ajouté aux autres revenus de l'indépendant directement dans sa déclaration d'impôts personnelle. En raison de la progressivité du taux de l'impôt sur les personnes physiques, cela peut amener à des taux très élevés. Additionnée aux cotisations AVS que doit payer l'indépendant sur son bénéfice, la charge fiscale peut dépasser 50% ! Avec la SA, le potentiel de planification et d'optimisation fiscale est bien plus important. En fixant un salaire de l'actionnaire cohérent et en adoptant une politique de distribution de dividendes à l'avance, les économies d'impôts deviennent conséquentes.
- Avec la RI, la délimitation entre les charges commerciales (déductibles) et entre les dépenses privées (non déductibles) de l'indépendant pose régulièrement problème dans la comptabilité. Avec la SA, les flux financiers sont clairement séparés: la SA paie uniquement les charges commerciales liées à son activité et le chef d'entreprise perçoit un salaire de la SA et paie désormais ses factures personnelles avec ses comptes privés. La gestion de l'entreprise est donc améliorée.
- La RI n'étant constituée que d'une seule et unique personne, cette forme juridique ne permet pas de faire participer d'éventuels investisseurs, partenaires ou col-



laborateurs au développement futur de l'entreprise. La SA permet de répondre à cette demande par l'intermédiaire de la vente d'actions ou par un plan d'intérêt des collaborateurs.

- Dans la pratique, les indépendants éprouvent souvent de la peine à trouver des moyens de financement pour développer leur activité. La SA disposant de fonds propres d'au moins 100 000 francs via son capital-actions, il est dès lors plus aisément de se tourner vers une banque pour négocier un crédit. De plus, une augmentation de capital-actions ou capital-participations est possible afin d'augmenter les fonds propres de la société.
- En cas de succession, la forme juridique de la SA est également bien plus pratique que la raison individuelle. En effet, la SA permet une répartition adéquate des actions de l'entreprise en fonction du nombre et de la volonté des héritiers. L'entreprise peut donc être pérennisée facilement. Dans le cas de la RI, une telle répartition n'est pas possible juridiquement et la raison individuelle est liquidée.
- En cas de vente de l'entreprise, il est également plus intéressant d'avoir constitué une SA. La vente d'une SA est facilitée, car il s'agit simplement d'une vente des actions. Sauf exception, la personne privée qui vend les actions de sa SA n'est pas imposée fiscalement sur cette vente, même si les actions sont vendues à un prix bien plus élevé que la valeur nominale historique. Dans le cas de la RI, un calcul intervient par contre sur la liquidation et un impôt est dû.
- Le Code des Obligations (CO) prévoit, en cas de bénéfice dans la SA, des attributions obligatoires aux réserves de la société. En d'autres termes, les actionnaires ne peuvent pas prélever le 100% du bénéfice annuel, ce qui assure à l'entreprise un autofinancement et une certaine solidité financière en cas d'années difficiles. Cette règle n'existe pas pour la raison individuelle.

- Au niveau des prestations sociales, les conditions sont bien plus intéressantes pour l'actionnaire salarié de sa SA que pour l'indépendant. En effet, le fait d'être employé de sa propre société permet au chef d'entreprise de cotiser non seulement à l'AVS, mais surtout régulièrement à la LPP afin de constituer un patrimoine pour sa

retraite. Des mesures d'optimisations fiscales comme un plan-cadre LPP sont possibles. Il peut également bénéficier d'une couverture en cas de maladie ou d'accidents adéquate en rapport avec son salaire à moindre coût.

- Les impôts de la SA sont déductibles fiscalement de son bénéfice, tandis que les impôts privés de l'indépendant ne sont pas déductibles dans la comptabilité de la raison individuelle.

Conclusion

La raison individuelle est une forme juridique qui est encore largement utilisée aujourd'hui. Cependant, à la lumière des éléments exposés plus haut, il est évident que les avantages de la société anonyme par rapport à la raison individuelle sont bien plus nombreux. Certes, la forme de la SA implique quelques frais de fondation et de gestion supplémentaires et requiert un capital minimal plus important. Toutefois, pour une entreprise qui réalise un certain chiffre d'affaires et qui souhaite se développer, il n'y a plus vraiment d'éléments plaident en faveur du maintien en RI. Les avantages fiscaux, successoraux et sociaux devraient déjà être suffisants pour convaincre les entrepreneurs indépendants de transformer leur entreprise en SA. A noter que l'avantage fiscal d'une SA par rapport à la RI devrait être prochainement renforcé par la Réforme fiscale des entreprises 3 (RIE III), qui prévoit une baisse généralisée des taux d'imposition du bénéfice des personnes morales.

Pour terminer, il faut savoir que la loi sur la fusion, scission, transformation et transfert de patrimoine (LFus) autorise la transformation d'une raison individuelle en société anonyme par apport des actifs et passifs de la RI directement dans la SA sans conséquence fiscale pour autant que certains critères soient remplis. De plus, si les fonds propres de la RI le permettent avant la transformation, la SA peut être créée sans qu'aucun montant de capital supplémentaire ne soit versé en liquide. ■

Avez-vous des questions ?

Souhaitez-vous réagir à cet article ?

Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante : cb@bonvin-fiduciaire.ch

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE



Ciblez votre annonce sur plus de 6500 PME

Editions du Haut-Valais (WGV im Fokus): voir www.uvam-vs.ch/de/

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à l'UVAM rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch

| | | |
|---|-------|--------|
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture | Fr. | 1650.- |
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage | Fr. | 1950.- |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce | Fr. | 950.- |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage | Fr. | 1250.- |
| <input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins | + Fr. | 300.- |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale | Fr. | 650.- |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale | Fr. | 650.- |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale | Fr. | 350.- |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale | Fr. | 350.- |

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7 %) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

février 20.....
 mai 20.....
 septembre 20.....
 novembre 20.....

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:

AGENDA

FÉVRIER 2017

- 6 Assemblée générale CIFC
9 Assemblée générale AVP
12 Votations fédérales
14-17 Session du Grand Conseil
17 Assemblée générale AVEN

MARS 2017

- 10 Assemblée générale Tec-Bat
19 Assemblée générale AVEMEC
31-2 Passion Auto Show

AVRIL 2017

- 27-30 Salon Prim'Vert
28 Assemblée générale AVMPP

MAI 2017

- 5 Assemblée générale AVEM
8-12 Session du Grand Conseil
21 Votations fédérales

JUIN 2017

- 6-9 Session du Grand Conseil

AOÛT 2017

- 31 La rentrée de l'économie valaisanne (REV)

SEPTEMBRE 2017

- 12-15 Session du Grand Conseil
24 Votations fédérales
29-8 Foire du Valais

PUBLICITÉ

texner®
www.texner.ch

■ CONFECTION TEXTILE
■ AFFICHAGE PUBLICITAIRE
■ ACCESSOIRES PERSONNALISÉS



TENTES

Nombreux modèles,
entièrement personnalisables.

Rabais de 10% sur nos tentes avec le code promo : tenteuvam

IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.– par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy_hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

**A cet emplacement,
votre annonce
aurait été lue par plus
de 10 000 lecteurs.**

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES
UVAM TRIBUNE





100
ANS | JAHRE

1917 - 2017
aujourd'hui et demain



Banque Cantonale
du Valais
www.bcvv.ch